

Document Unique de gestion

Côte Ouest du Cotentin

De St-Germain-sur-Ay au Rozel



Conservatoire
du littoral

**Evaluation patrimoniale
du site et enjeux**

03 octobre 2018



Le **Document Unique de Gestion (DUG)** est un outil de gestion visant à réunir, dans un même document, deux démarches environnementales menées sur le territoire de la Côte Ouest du Cotentin : celle de **Natura 2000** et celle du **Conservatoire du Littoral (Cdl)**. Après un état des lieux validé en novembre 2014, ce document propose les grands **enjeux de territoire, transversaux**, liés aux grands types de milieux naturels présents sur le territoire, que partagent l'ensemble des communes concernées par ces politiques et identifiés à partir des précédents groupes de travail.

--- Sommaire ---

Rappels

Le périmètre d'étude couvre :

1- Le périmètre du site Natura 2000 FR 2500082 « Littoral ouest du Cotentin de Saint-Germain-sur-Ay au Rozel », soit 2316 ha (FSD de l'INPN, 2013). Il s'agit d'un site mixte, **terrestre et marin (estran, havres)**, à dominante terrestre. Le site a été désigné **Zone Spéciale de Conservation (ZSC)** par arrêté du 1^{er} octobre 2014.

La politique Natura 2000 s'intéresse à la préservation de la faune, de la flore et des habitats naturels remarquables, **d'intérêt communautaire**, ciblés dans les listes des annexes II et IV de la directive Habitats, l'avifaune n'étant pas comprise.

2- Les 5 périmètres d'intervention (ou périmètres autorisés) du Conservatoire du littoral sur 10 communes, du Rozel à Barneville-Carteret et de Portbail à Saint-Germain-sur-Ay, soit **2 163 ha au titre de l'intervention du Conservatoire (947 ha acquis)**. Les périmètres incluent une partie maritime mais sans intervention effective du Conservatoire :

- Les Vertes Fosses – Cap du Rozel s'étendant sur le linéaire côtier des communes du Rozel et de Surtainville (376 ha).
- Dunes d'Hatainville (périmètre autorisé de 798 ha auquel s'ajoutent près de 3 ha acquis hors zone autorisée, soit un total de 801 ha), incluant le massif dunaire de Baubigny, des Moitiers d'Allonne et de Barneville-Carteret ;
- Dunes de Lindbergh – Havre de Portbail sur les communes de Portbail et Saint Lo d'Ourville (472 ha) ;
- Havre de Surville, incluant le havre et les dunes de Saint-Rémy-des-Landes, Surville et Glatigny (461 ha) ;
- Partie nord du site du Havre de Lessay, correspondant au secteur des Tourelles dans les dunes de Saint-Germain-sur-Ay et Bretteville-sur-Ay (53 ha).

La politique foncière du Conservatoire du littoral vise à préserver l'environnement littoral dans son ensemble : **toute la biodiversité, mais également le paysage, l'eau et le patrimoine humain** sous toutes ses formes.

Deux Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département de la Manche sont aussi inclus dans le périmètre Natura 2000. Il s'agit du Cap de Carteret et du Massif dunaire de Portbail à Saint-Jean de la Rivière. Ces deux sites sont pris en compte dans le Document Unique pour leur surface incluse dans le périmètre Natura 2000.

Le **Domaine Public Maritime (DPM)** est constitué par la zone d'estran et des havres quasi-intégralement incluse dans le périmètre Natura 2000 (à 99,5%), et pour 0,5% dans le secteur d'intervention du Conservatoire au Rozel. Il représente 29% du périmètre d'étude du Document Unique de Gestion (793 ha) et environ 34 % du site Natura 2000 (789 ha).

Les politiques environnementales du territoire

La politique Natura 2000

- Un site désigné au titre de la directive « Habitats, faune, flore » avec des objectifs de préservation des habitats et des espèces **d'intérêt communautaire**, protégées au niveau européen (une biodiversité ciblée).
- La **DREAL** pilote cette politique en région (évaluation globale de la politique, évaluation d'incidences, programmation financière...).
- Le **Conservatoire du Littoral**, via une maîtrise d'ouvrage confiée au Syndicat Mixte Littoral Normand, est l'opérateur en charge de l'animation de Natura 2000 pour le compte de l'Etat.
- Un **document d'objectifs** (DOCOB) prévoit les orientations de gestion. Il a été validé en 2001.
- Cette politique est basée sur le **volontariat**, et est dotée d'**outils spécifiques** pour sa mise en œuvre : une charte et des contrats Natura 2000.
- Les plans ou projets qui peuvent avoir des répercussions significatives sur le site Natura 2000 sont soumis à une **évaluation d'incidences** sur l'environnement.

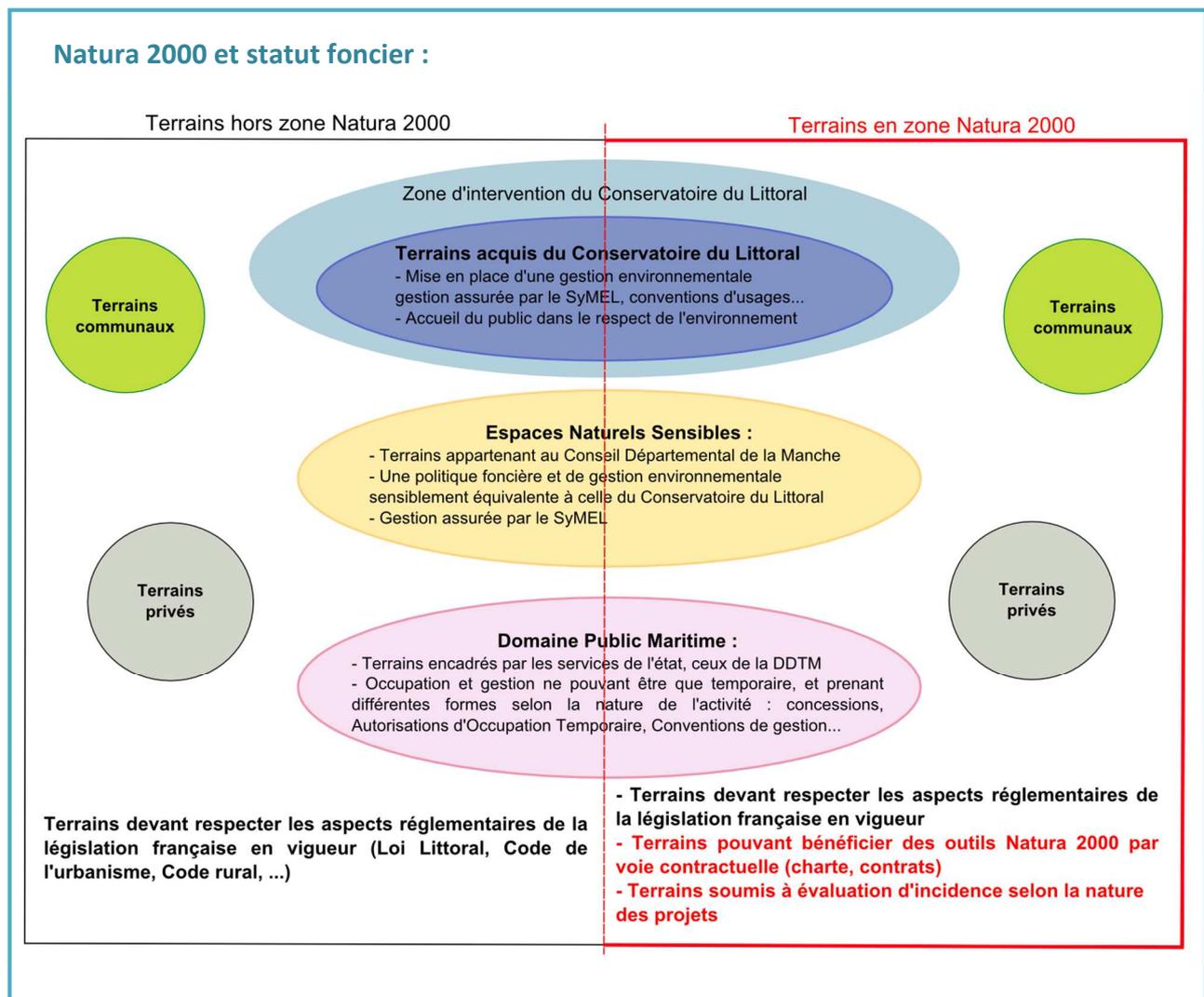
La politique du Conservatoire du Littoral (2163 ha)

- Une **politique foncière** visant une **gestion environnementale** (eau, ensemble de la biodiversité), une **mise en valeur du paysage** et **l'accueil du public** sur ces terrains.
- Des **périmètres d'intervention** sont définis par le Conseil d'Administration du Conservatoire, en lien avec les élus du territoire. Certains périmètres sont dotés de zones de préemption facilitant les acquisitions foncières.
- Le **SyMEL** est la structure en charge de la gestion des terrains du Conservatoire.
- Pour chaque zone d'intervention, il existe un **comité de gestion** avec des représentants locaux (quatre sur le territoire de la Côte Ouest).
- Des **plans de gestion** prévoient les orientations de gestions et des actions à mettre en œuvre pour chaque site d'intervention.
- Sur les terrains acquis, des **conventions d'usages** définissent les engagements réciproques entre le Conservatoire, le SyMEL et le bénéficiaire du droit d'usage (agriculteurs, sociétés de chasse, entreprises, associations, collectivités locales...).

- Des sites dont les **périmètres se recoupent** (63% de leur surface est commune, soit 1728 ha) : le site d'étude couvre 2751 ha
- Des problématiques rencontrées très similaires, avec un **objectif commun de préservation de la biodiversité**
- Des **moyens d'actions qui se complètent** (humains, financiers, outils de gestion)
- Des **membres partenaires associés** (élus, scientifiques, associations, usagers, services de l'état) souvent similaires.

Ces deux politiques environnementales ne se mettent pas en place de la même manière sur l'ensemble des terrains du territoire. Sur les terrains qui sont propriétés du Conservatoire, il y a recherche systématique d'une gestion environnementale et de préservation de la biodiversité. A ce titre, ils peuvent bénéficier des outils Natura 2000 pour la protection des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

Sur les terrains qui ne sont pas la propriété du Conservatoire, il est possible de bénéficier des outils Natura 2000, mais d'autres aspects réglementaires et de gestion viennent s'y ajouter suivant le propriétaire des terrains (l'état pour le Domaine Public Maritime, le département pour les Espaces Naturels Sensibles, ...).



A noter : les procédures d'évaluation des incidences Natura 2000 peuvent être réalisées en-dehors du périmètre Natura 2000. En effet, selon les items, il est parfois nécessaire de les réaliser dès lors que le territoire communal est en partie inclus dans le périmètre Natura 2000.

Un territoire à forte valeur patrimoniale

L'aire d'étude présente 3 principaux systèmes écologiques ou grands types de milieux :

- **les milieux dunaires** et zones humides associées : les habitats, la flore et la faune de ces milieux sont exceptionnels de par leur diversité et leur surface ;
- **les milieux estuariens** (prés salés et estran) : connus principalement pour leurs habitats, leur flore et leur avifaune ;
- **les milieux rocheux et les caps** (falaises) : connus principalement pour leurs habitats, leur flore et leur avifaune.

Le territoire du Document Unique de Gestion (DUG) possède des **paysages riches et diversifiés, à forte valeur patrimoniale**. L'alternance des motifs paysagers (vastes pelouses, zones humides, fourrés, résineux, flèches sableuses des havres, prés salés, caps rocheux) confère au site une relative diversité d'ambiance paysagère. Les divers panoramas tout le long du site rendent ce territoire particulièrement attractif pour les touristes. Deux sites classés (Dunes de Baubigny, Hatainville et des Moitiers d'Allonne, et falaises du Cap de Carteret) attestent de cette importance.

De plus, son patrimoine naturel est important et dispose de nombreux statuts de protection, que ce soit à l'échelle européenne, nationale ou régionale.

La densité de périmètres d'inventaires (12 ZNIEFF de type I, totalisant une surface de 2487 ha, et 3 ZNIEFF de type II, pour une surface de 3291 ha) et la présence d'un site désigné au sein du réseau Natura 2000 sur le site d'étude démontre un **patrimoine naturel exceptionnel** à l'échelle départementale et régionale. Toute la surface de l'aire d'étude est couverte par ces périmètres d'inventaires.

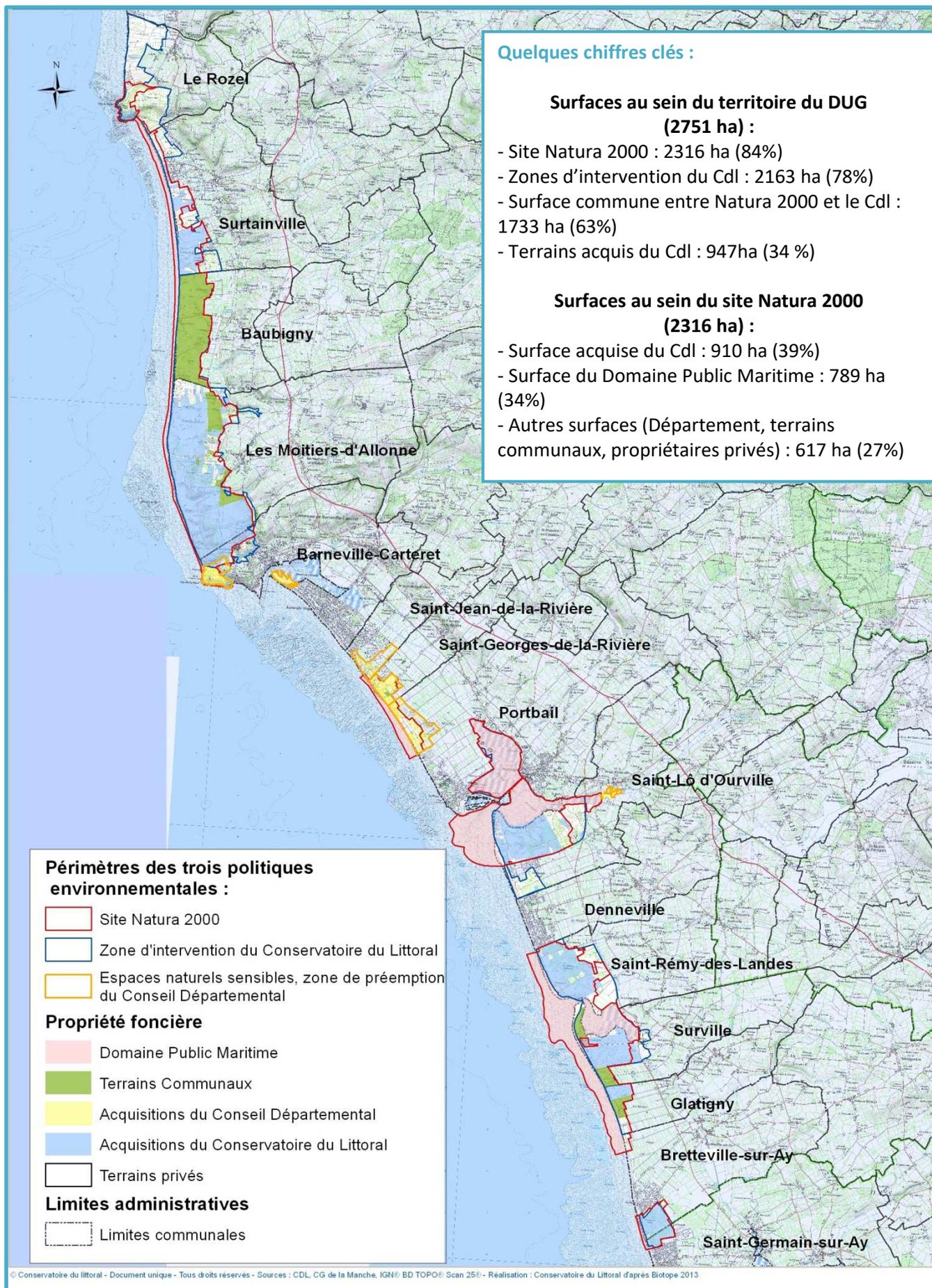
Le territoire comporte 86 groupements végétaux regroupés en 29 habitats élémentaires, formant ainsi 17 habitats d'intérêt communautaire (15 végétalisés et 2 non végétalisés), dont 2 sont prioritaires : dunes grises et forêts de pentes, éboulis et ravins. On dénombre également sur le site 20 autres habitats (qui ne sont pas d'intérêt communautaire).

Les 17 habitats d'intérêt européen se répartissent en 8 habitats dunaires et associés, 4 habitats de prés salés et associés (dont 2 non végétalisés) et 5 habitats de falaises et associés.

Le territoire est également **riche en flore** : il accueille **37 espèces de plantes fortement patrimoniales, rares ou menacées, dont 3 d'intérêt communautaire** : l'Oseille des rochers (non revue depuis 1998), l'Ache rampante et le Liparis de Loësel.

Quant à la **faune, de nombreuses espèces présentent un intérêt patrimonial** (plus de 70 espèces). Parmi elles, 4 sont d'intérêt communautaire : Triton crêté, Barbastelle d'Europe, Grand Murin et Grand Rhinolophe.

Par ailleurs, l'état des lieux a mis en avant la **richesse du patrimoine culturel, archéologique ou encore bâti**, avec la présence de 7 monuments historiques et bâtiments remarquables recensés dans ou en périphérie du territoire du DUG, et d'éléments du petit patrimoine (murets de pierres sèches, barrières traditionnelles, lavoirs, etc.).



Evaluation patrimoniale des habitats

Cette synthèse, plus complète et actualisée, remplace les données présentes dans l'état des lieux du DUG validé en novembre 2014.

Le site Natura 2000 comporte 17 habitats d'intérêt communautaire (15 végétalisés), dont 2 sont prioritaires (dunes grises et forêts de pentes, éboulis et ravins), répartis en 8 habitats dunaires et associés, 4 habitats de prés salés et associés, et 5 habitats de falaises et associés. Le site comporte 20 autres habitats. A noter : 3 habitats d'intérêt communautaire identifiés en 2001 ne sont plus considérés comme d'intérêt européen dans les cartographies plus récentes.

Les habitats végétalisés couvrent 1233 ha, soit 53 % du site Natura 2000. L'habitat le plus représenté est l'habitat prioritaire 2130* - Dunes fixées, qui couvre près de 36 % de la surface totale du site Natura 2000.

68 % des habitats d'IC du site sont en état de conservation favorable, 20 % en état moyen et 12 % en état défavorable. L'état de conservation des habitats dunaires est hétérogène. Pour les ourlets et bas-marais dunaires, il apparaît moyen. Les habitats de prés salés sont globalement en bon état de conservation, sauf la haute slikke. Par contre, les habitats de falaises (fissures et pelouses aérohalines) apparaissent en état de conservation défavorable.

Facteurs de dégradation des habitats naturels par ordre d'importance sur le site Natura 2000 :

Facteurs de dégradation	Moyen (ha)	Défavorable (ha)	Total (ha)
Embroussaillage	119,09 ha	38,50 ha	157,59 ha
Rudéralisation	85,11 ha	36,90 ha	122,01 ha
Eutrophisation	62,73 ha	35,58 ha	98,31 ha
Surfréquentation	61,90 ha	32,82 ha	94,72 ha
Espèces envahissantes	40,87 ha	19,91 ha	60,78 ha
Surpâturage (sur le schorre)	35,36 ha	1,52 ha	36,88 ha
Décharge	7,36 ha	1,82 ha	9,18 ha
Enrésinement	3,81 ha	2,69 ha	6,50 ha
Remblaiement	0,92 ha	2,18 ha	3,10 ha

Habitats dunaires et milieux associés

Au Nord de Barneville-Carteret, les dunes perchées, culminant à plus de 80 m au-dessus du niveau de la mer et pouvant s'étendre jusqu'à 1,5 km à l'intérieur des terres, sont en grande partie classées pour leurs paysages (Baubigny et Moitiers d'Allonne). Elles sont très rares en Europe.

Au Sud du site, les dunes de la Côte des havres du Cotentin ont une topographie moins marquée et sont situées dans des zones basses par rapport au niveau de la mer (entre 0 et 12m).



Dunes d'Hatainville



Dunes de Lindbergh et Havre de Portbail

La cartographie établie en 2011 pour le site Natura 2000 comptabilise **44 groupements végétaux regroupés en 15 habitats élémentaires d'intérêt communautaire, soit 8 habitats génériques d'intérêt communautaire.**

Ce sont les habitats majoritaires du site, avec un recouvrement total d'environ 60% du site. La plupart sont rares à l'échelle nationale et européenne et sont listés à la directive « Habitats ». Les habitats dunaires comprennent des habitats de laisse de mer et dune embryonnaire, des habitats de dunes blanches et des habitats de dunes grises.

Laisse de mer et dune embryonnaire

6,5 ha d'habitats d'intérêt communautaire dans le site Natura 2000

Etat de conservation



Les lisses de mer et la dune embryonnaire sont les habitats pionniers de la dune et se trouvent en haut de plage. Ils sont présents sur une très faible surface du territoire.

Par nature, leur étendue est faible et **l'érosion littorale** actuelle a tendance à réduire ces habitats ou à les transformer.

La principale menace anthropique vient des **déchets** amenés par la marée. C'est pourquoi les collectivités organisent souvent un **ramassage raisonné** des déchets sur leur territoire.

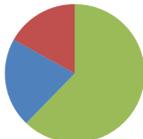
C'est surtout au niveau de ces lisses de mer (mais aussi dans la dune blanche) que nichent le **Gravelot à collier interrompu**, espèce inscrite à l'annexe 1 de la directive Oiseaux, ou le **Grand Gravelot**.

La **fréquentation** des plages semble en augmentation, ainsi que la pratique **d'activités de loisirs** telles que le char à voile, ce qui peut impacter ces habitats.



Laisse de mer et cordon de galets à Glatigny

Les habitats de laisses de mer et dunes embryonnaires, à l'origine du système dunaire, pèsent lourd dans la conservation des dunes et représentent donc un enjeu important,

<p>La dune blanche ou dune mobile</p>	<p>87,5 ha d'habitats d'intérêt communautaire dans le site Natura 2000</p>	<p>Etat de conservation :</p>	
	<p>Habitats linéaires en front de mer, ils occupent une faible surface du territoire. Ils abritent des espèces remarquables telles que l'Elyme des sables, l'Œillet de France ou encore le Panicaut de mer. Ces habitats sont, par définition, mobiles et sensibles aux différentes formes d'érosion (maritime, éolienne et anthropique).</p>		
<p>Les facteurs de dégradation principaux de ces habitats sont l'érosion, la destruction directe (extraction sauvage de sable par exemple) ou encore la fréquentation.</p>			
<p>Cette frange littorale est particulièrement valorisée pour les activités de loisirs, que ce soit la randonnée pédestre, la randonnée à cheval ou encore le VTT. Aucune des activités n'est problématique en soi, mais la gestion de ces habitats doit prendre en compte l'augmentation de la fréquentation et le cumul des activités de loisirs. La dune mobile constitue le point d'accès à la plage, et joue donc un rôle important dans la gestion de la fréquentation (aires de stationnement, cheminements...).</p>			
<p>Dune mobile et siffle-vent pour l'accès à la mer</p>			

Occupant la plus large surface du territoire, les habitats de dunes grises sont **exceptionnels à l'échelle de l'Europe** et ne se retrouvent que sur les côtes de l'Atlantique et de la Manche. **Deux habitats d'intérêt communautaire sont prioritaires, à savoir :**

- les pelouses dunaires du *Koelerion albescentis* et groupements associés, dont l'état de conservation est hétérogène ;
- les pelouses-ourlets dunaires.

Dunes grises

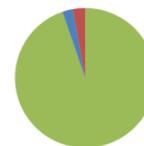
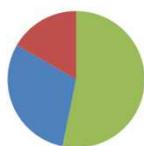
831 ha d'habitats d'intérêt communautaire dans le site Natura 2000

Dépressions humides

79 ha d'habitats d'intérêt communautaire dans le site Natura 2000

Fourrés et boisements

30 ha d'habitats d'intérêt communautaire dans le site Natura 2000



Situés en arrière des dunes mobiles, les habitats de dunes grises, de dépressions humides (mares), de fourrés et de boisements, qu'ils soient d'intérêt communautaire ou non, forment un triptyque intéressant de par la **mosaïque d'habitats** qu'ils représentent. Cette mosaïque permet l'expression d'une **diversité végétale et animale**, et assure une variété de fonctions écologiques essentielles (reproduction, alimentation, repos) à l'accomplissement du cycle biologique de nombreuses espèces.

Cette mosaïque d'habitats est issue à la fois de la dynamique naturelle (érosion éolienne intra-dunaire et évolution spontanée de la végétation) et de la gestion écologique des dunes (restauration, fauche, pâturage). La diversité des formes dunaires ainsi présentes sur le site constitue un patrimoine géomorphologique remarquable.

Il faut noter que les dunes de la Côte des havres connaissent un climat plus chaud qu'auparavant, et tendent à se figer de plus en plus, les mouvements de sable se faisant plus rares. L'érosion naturelle crée aujourd'hui moins d'habitats pionniers que dans le passé.

Un grand nombre d'**oiseaux** comme le Traquet motteux ou l'Alouette des champs retrouvent dans les dunes un milieu ouvert favorable à leur mode de vie. D'autres groupes d'espèces y sont présents mais plus méconnus tels que les invertébrés (escargots, insectes comme les libellules, papillons ou scarabées), les chauves-souris ou encore les reptiles.

L'aire d'étude compte **385 dépressions humides pour une surface de 145 ha**. Au sein de ces dernières, certaines zones basses sont en eau quasiment pendant toute l'année. 78 mares intradunales avaient été identifiées en 2009 sur les terrains du CG 50, des communes et du Conservatoire, auxquelles s'ajoutent celles de Baubigny. Elles abritent **plusieurs espèces végétales rares ou menacées**, et notamment l'Ache rampante dans les dunes d'Hatainville, le Liparis de Loesel dans les dunes de Saint-Rémy-des-Landes et la Laïche à trois nervures dans les dunes de Lindbergh.

Ce milieu dunaire offre également des habitats particulièrement propices aux **amphibiens** : les mares des dépressions humides servent à leur reproduction et les fourrés servent de gîte aux espèces pionnières de ce groupe à l'automne et au printemps. On remarquera particulièrement la présence du Triton crêté, espèce d'intérêt européen ; mais aussi celle du Crapaud calamite, le « crapaud des mielles », très rare à l'échelle régionale et nationale.

Ces milieux dunaires humides ont une forte valeur patrimoniale : plus de 20 % des taxons de flore qui y sont inventoriés sont d'intérêt patrimonial, à l'échelon départemental, régional, national ou européen. De même, 17 % des taxons de faune invertébrée inventoriés sont considérés à valeur patrimoniale, sans compter la batrachofaune.

Mais il faut noter une dégradation des dépressions humides depuis quelques années, dans leur quantité d'eau (assèchement des nappes) comme leur qualité (dégradation), ces deux composantes étant dépendantes des usages en amont des bassins versants alimentant les massifs dunaires, usages qui exploitent fortement les ressources en eau des nappes et zones humides (maraîchage, élevage...). Ce phénomène est encore plus sensible sur les côtes basses au Sud de Barneville-Carteret.

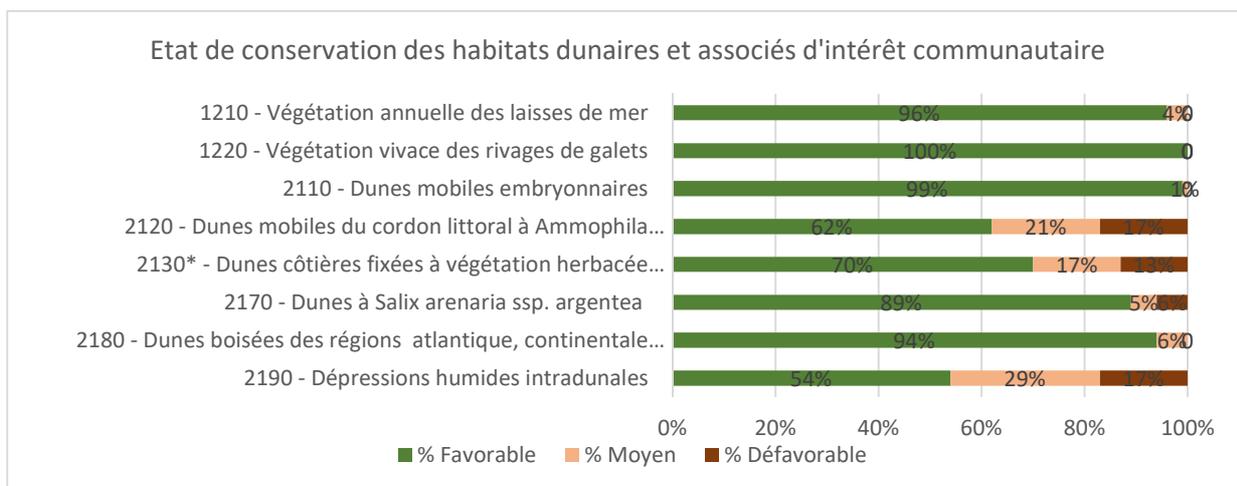
L'agriculture est la principale activité qui s'exerce dans les dunes grises, et particulièrement l'élevage, souvent bovin. Cette agriculture littorale, devenue rare à l'échelle française, constitue une importante richesse du territoire. Pratiquée dans des conditions extensives, elle est un véritable outil de gestion écologique des espaces naturels (lutte contre l'embroussaillage). Les zones dunaires sous-

exploitées tendent à s'embroussailler et se fermer, au détriment des habitats typiques de milieux ouverts. En effet, la dynamique naturelle de végétation, identique pour tous les massifs dunaires, transforme peu à peu les pelouses ouvertes en fourrés, puis en boisements, mais cette dynamique est relativement lente et peut être contrée par l'action d'un pâturage adapté.

Cependant, l'agriculture dans les dunes peut aussi entraîner certaines difficultés si les conditions de pâturage s'intensifient : l'affouragement et les chargements élevés dans certaines parcelles peuvent enrichir le sol dunaire en matières organiques et ainsi modifier la végétation caractéristique de la dune grise (eutrophisation et rudéralisation conduisant à une banalisation des habitats) et favoriser la dissémination d'espèces invasives. La principale menace sur les milieux dunaires est aujourd'hui la nitrification des sols, extrêmement préoccupante pour la conservation des sols dunaires typiques, oligotrophes. Cet apport d'azote est lié à l'enrichissement en azote organique (pâturage ou eutrophisation), mais également au dépôt d'azote atmosphérique (pluies acides).

Parmi les autres facteurs potentiels de dégradation des habitats dunaires, le littoral, fortement attractif pour le tourisme, est soumis au risque de mitage de l'espace par l'urbanisation diffuse (lotissements d'habitations ou habitat individuel de loisir, avec caravanes, mobil-homes ou cabanons), avec souvent des espèces végétales ornementales pouvant revêtir un caractère invasif.

Enfin, le site connaît une fréquentation de plus en plus importante et diversifiée : activités de loisirs en bord de mer, randonnées variées, événements sportifs et rassemblements festifs. Les demandes d'équipements pour accueillir ces usagers sont de plus en plus fréquentes. De plus, ces usages peuvent s'accompagner de problèmes comportementaux des visiteurs (diffusion des visiteurs dans tout le site, divagation de chiens, stationnements non adaptés, naturisme...) qu'il convient de maîtriser.



Le site de la Côte Ouest du Cotentin se caractérise par l'existence d'habitats dunaires alternant divers types de pelouses et des zones humides, avec un cortège floristique très diversifié. Les dépressions humides, abritant notamment une faune et une flore rares et menacées, constituent un enjeu majeur de conservation pour le site. Parmi elles, les roselières et cariçaies dunaires, assez peu représentées sur le site, sont particulièrement en état de conservation défavorable.

Certains facteurs de dégradation des habitats dunaires patrimoniaux sont liés à l'activité agricole en place. Si celle-ci est trop intensive, elle peut engendrer surpiétinement, eutrophisation et rudéralisation, mais elle peut aussi, à l'inverse, favoriser l'embroussaillage. La bonne gestion des espaces dunaires est donc dépendante de pratiques agricoles équilibrées.

La surfréquentation ponctuelle par les visiteurs peut également être une source de dégradation des habitats (surpiétinement).

Habitats de prés salés et milieux associés



Ceintures de végétation (*Obione* et *Salicorne*)

favorisant l'accueil de l'avifaune dans le havre de Portbail



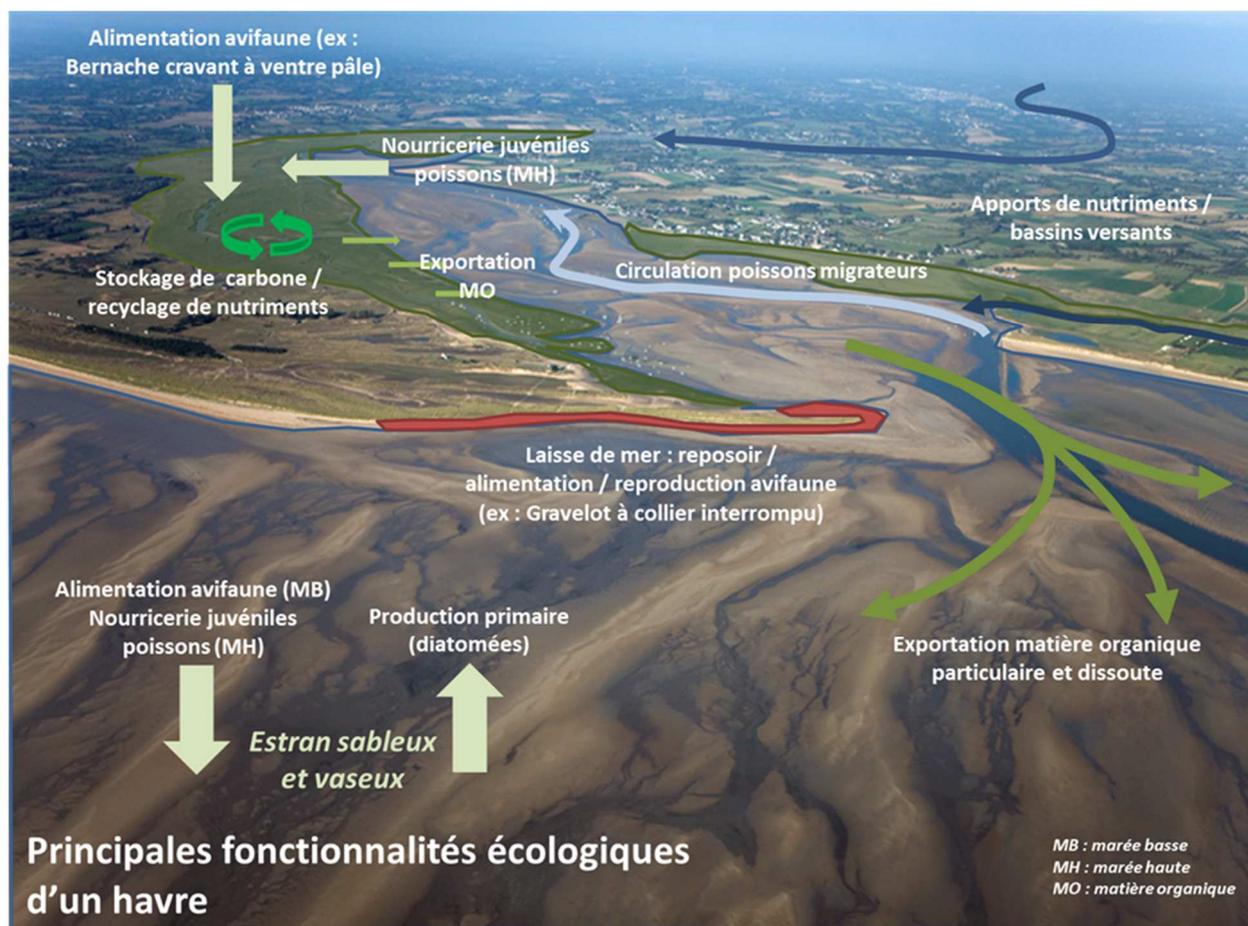
Pâturage ovin à Portbail

Les deux havres de la Côte Ouest du Cotentin situés sur le territoire d'étude, Surville et Portbail, sont marqués par une dynamique sédimentaire particulière qui leur est propre : un fort transit sédimentaire à l'embouchure des havres (érosion et accrétion), entraînant la formation d'une flèche dunaire mobile, une érosion dunaire au fond des havres, et un colmatage progressif des havres. Il est estimé que le havre de Portbail sera quasiment végétalisé entre 2030 et 2050 et celui de Surville en 2100.

Les havres exercent d'importantes fonctions écologiques pour les invertébrés, les poissons ou les oiseaux : productivité (matière organique), accueil, alimentation, nourricerie, frayère, repos... D'un côté, la matière organique produite par les prés-salés vient enrichir la vase de nutriments, qui fournissent la nourriture de base aux mollusques et à de nombreux invertébrés sauvages, eux-mêmes constituant la base alimentaire des oiseaux à marée basse. D'un autre côté, à marée haute, ces marais salés fournissent la base alimentaire à de nombreux poissons, et notamment aux bars qui y trouvent le crustacé nécessaire à leur croissance dont ils se nourrissent presque exclusivement. Enfin, plusieurs espèces de poissons viennent frayer dans ces havres.

Le havre de Surville, le plus naturel de toute la Côte Ouest, est très important, car c'est le havre le plus fonctionnel et peu eutrophisé : il constitue un enjeu fort.

Exemple des fonctionnalités écologiques du havre de Lessay :



Le site comporte deux habitats d'intérêt communautaire non végétalisés : 1130 - Estuaires, et 1140- Réplats boueux ou sableux exondés à marée basse. Ces deux habitats sont peu connus sur le périmètre d'études, alors qu'ils sont fonctionnellement très importants. **Prévoir leur évaluation pour mieux connaître leur état pourrait constituer une priorité.** Ainsi, l'évaluation pourrait s'appuyer sur un indicateur de la qualité des substrats meubles, comme celui (M-AMBI) fonction des groupes d'invertébrés benthiques plus ou moins sensibles à l'eutrophisation.

Le site accueille 20 groupements végétaux, qui ont été synthétisés en 8 habitats élémentaires d'intérêt communautaire, soit 2 habitats génériques d'intérêt communautaire (l'habitat 1210 correspondant aux végétations des lasses de mer, bien que présent dans les havres, est rattaché aux milieux dunaires).

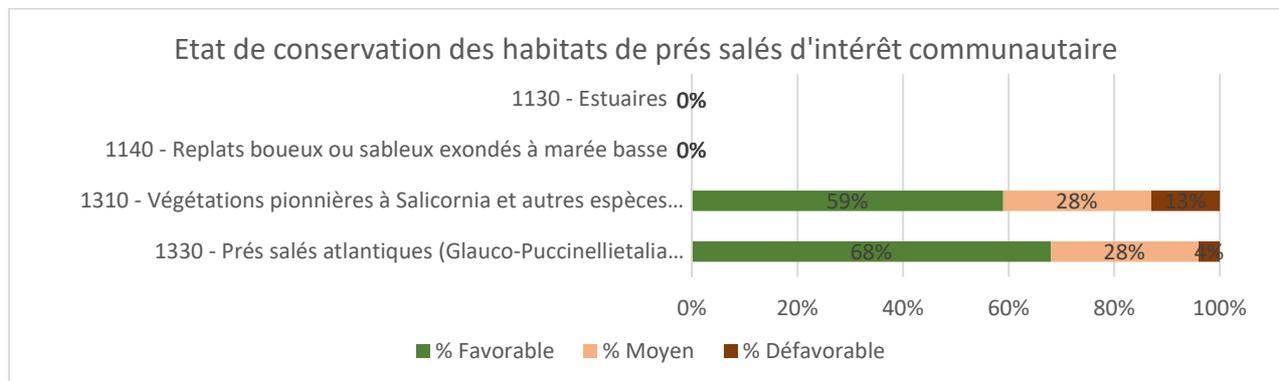
Ces habitats ont une répartition zonée, de l'estuaire non végétalisé, puis la slikke (vasière exondée à marée basse), aux schorres (prés-salés), et jusqu'en haut de l'estran où les habitats sont peu atteints par la marée.

L'état de conservation des habitats du haut schorre est plus défavorable sur les autres habitats.

Parmi la flore des havres, 4 espèces sont à fort intérêt patrimonial (Capselle couchée, Frankénie lisse, toutes deux protégées en Normandie).

Par ailleurs, les havres sont particulièrement attractifs pour les oiseaux, qui viennent s'y alimenter.

La faune des havres de Surville et Portbail est moins connue que celle des autres havres de la Côte Ouest, mais les mêmes espèces s’y retrouvent : pour les oiseaux, goélands, mouettes, Huîtrier-pie, Tadorne de Belon, Bernache cravant à ventre pâle ; et pour les poissons amphihalins, alternant leur cycle de vie entre milieu marin et eau douce, Bar, Gobie buhotte, Saumon et Anguille.



Les principales causes de dégradation des habitats de prés salés sont l’envahissement de ces milieux par la Spartine anglaise et l’eutrophisation liée aux activités en amont du bassin versant des havres (maraîchage notamment), qui entraîne une dégradation de la qualité de l’eau des havres.

La dynamique du Chiendent maritime est plutôt faible dans les deux havres de Portbail et Surville, notamment du fait de l’absence de pâturage dans ce dernier. Sa progression n’est donc pas un facteur de dégradation pour les havres.

A l’inverse du havre de Surville naturel et accueillant peu d’activités (chasse au hutteau mobile et sorties nature encadrées par le CPIE du Cotentin pour la traversée du havre), d’un grand intérêt fonctionnel, le havre de Portbail, très artificialisé, est à la croisée de différentes problématiques qu’il convient d’évaluer : agriculture, tourisme et activités nautiques, dynamique sédimentaire, habitats et espèces patrimoniaux, aménagements et développement local. Le havre de Portbail accueille en effet de l’élevage ovin du fait de la ressource fourragère des prés salés au Nord, mais il est également apprécié pour certaines activités récréatives (port de plaisance avec 240 mouillages, ou encore randonnée nautique en kayak).

La **qualité de l’eau** de ces havres est considérée de moyenne (état écologique) à mauvaise (état chimique). De plus, il est constaté une eutrophisation des havres qui conduit à la **dégradation de leur qualité d’eau**, ce qui peut avoir des conséquences sur les activités au large (conchyliculture). Cette dégradation est principalement à relier au recalibrage des cours d’eau en amont d’une part et à une pression accrue du maraîchage d’autre part.

On peut également noter l’important apport de macro-déchets dans le havre de Surville lors des marées (déchet de pêche et conchyliculture), des chantiers de nettoyage sont régulièrement initiés pour y pallier.

Habitats de falaises et milieux associés



Cap du Rozel



Cap de Carteret

La cartographie établie en 2011 pour le site Natura 2000 comptabilise 22 groupements végétaux, qui ont été synthétisés en 6 habitats élémentaires d'intérêt communautaire, dont 5 habitats génériques d'intérêt communautaire.

Par nature, ces habitats représentent de très faibles surfaces (2% du site Natura 2000 au total), ils s'étagent sur le flanc des falaises, cette zonation étant fonction de l'exposition à la mer et au vent.

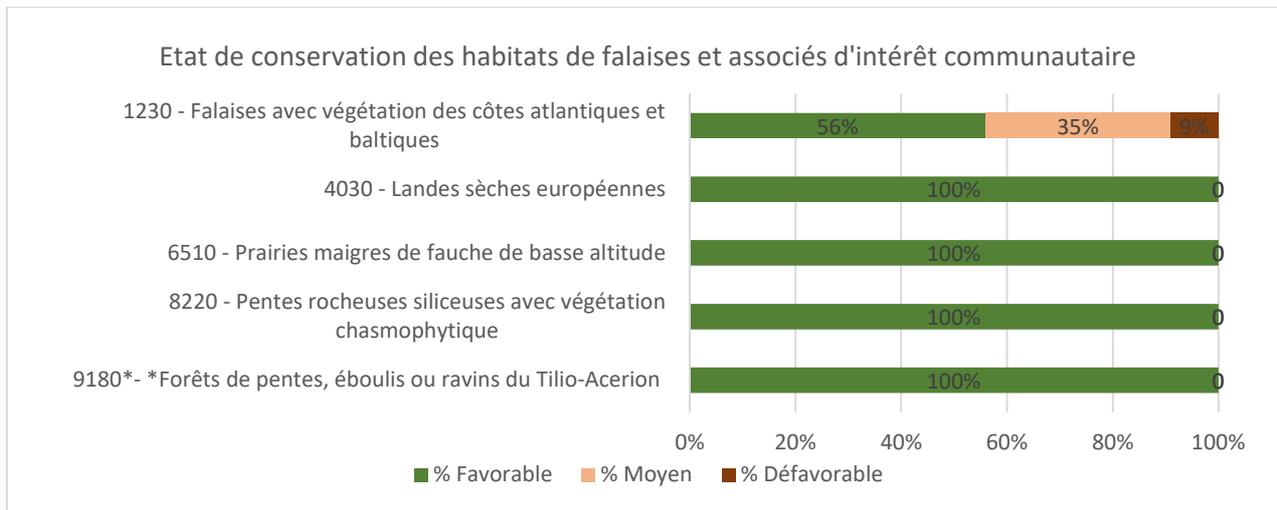
Les habitats de fissures de rochers sont présents dans les corniches ou sur les parois des falaises des caps de Carteret et du Rozel (anfractuosités). Les pelouses aérohalines, particulièrement sensibles au piétinement pédestre, sont caractéristiques des hauts de falaise. Les landes sont communes sur les caps rocheux, mais la lande à Bruyère se fait rare. Enfin, en arrière des caps rocheux, le plateau est occupé par des boisements et des parcelles agricoles. Parmi ceux-ci, une frênaie-ormiaie constitue un habitat prioritaire présent sur une faible superficie au cap du Rozel.

Les caps rocheux sont particulièrement riches en flore patrimoniale, avec 11 espèces remarquables, dont l'Oseille des rochers et la Renoncule à feuilles de cerfeuil. Ils abritent également de nombreuses espèces d'oiseaux : Grand Corbeau, Fauvette pitchou, Traquet pâtre, Linotte Mélodieuse..., ou encore des chauves-souris : Barbastelle d'Europe, Grand Murin et Grand Rhinolophe. Le Léopard Vert est présent sur le site, ce qui constitue la limite septentrionale de cette espèce en France.

Le Cap de Carteret, proche de la ville de Barneville-Carteret, est un lieu touristique hautement attractif par son panorama, et a fait l'objet de nombreux aménagements pour l'accueil des visiteurs (panneaux, aires de stationnement, tables de pique-nique). A l'inverse, le Cap du Rozel est plus naturel et plus difficile d'accès, mais reste apprécié pour sa tranquillité et sa naturalité. Les équipements y sont moins nombreux qu'à Carteret.

Les deux principales problématiques de gestion écologique des caps sont l'embroussaillage d'une part, lié à la déprise agricole historiquement présente sur les caps, et d'autre part, le surpiétinement pédestre des pelouses de falaises très sensibles, les visiteurs étant essentiellement des randonneurs ou des pratiquants de parapente.

A Carteret, le gestionnaire (SyMEL) oriente sa gestion depuis plusieurs années vers un pâturage caprin extensif pour endiguer la problématique d'embroussaillage, mais le cap du Rozel demeure non pâturé.



Remarques générale sur les habitats

Seul le périmètre Natura 2000 a fait l'objet d'une cartographie précise des habitats, **il pourrait à l'avenir s'avérer utile de compléter les connaissances sur le reste du périmètre d'étude du DUG (435 ha).**

Au-delà de la connaissance des habitats et des taxons, **il serait intéressant de développer la question des fonctionnalités écologiques du site et de leur évolution dans le temps : agencement de la mosaïque d'habitats, franges entre habitats, écotones...** Cela permettrait de prendre plus en compte l'ensemble des taxons, et notamment les patrimoines fongique et bryo-lichénique du site, particulièrement remarquables dans les pelouses dunaires, avec des espèces d'une grande rareté et d'un grand intérêt, ce patrimoine étant menacé par la dynamique d'embroussaillage.

Etant donné les connaissances lacunaires dans certains domaines, **il pourrait être judicieux de cibler un secteur de dunes encore préservé, pour y œuvrer dans un objectif pur d'amélioration des connaissances** (et non d'évaluation de la gestion menée).

Synthèse des habitats d'intérêt européen relevés lors de l'élaboration du DOCOB (1999-2001) et de la cartographie des habitats et de leur état de conservation par le CPIE du Cotentin (2011)

Habitats dunaires et associés, habitats de prés salés et associés, habitats de falaises et associés

Intitulé de l'élément d'intérêt européen	Code N. 2000	Surface estimée au sein du site Natura 2000 en 2001	État de conservation estimé en 2001 (DOCOB)	Facteurs de dégradation identifiés en 2001 (DOCOB)	Surface estimée au sein du site Natura 2000 en 2011	État de conservation estimé en 2011	Facteurs de dégradation identifiés en 2011	Niveau d'intérêt
HABITATS NATURELS								
Estuaire	1130-1	568 ha	Non connu	Artificialisation des berges, surcharge en matière organique et autres intrants	324,24 ha ?	Non connu	Artificialisation des berges, surcharge en matière organique	Non évalué
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140	568 ha	Non connu mais estimé plutôt défavorable (eutrophisation)	Eutrophisation (marées vertes), eaux usées, traitement des effluents, échouages d'hydrocarbures, macrodéchets...	277,92 ha ?	Non connu	Non connu	Non évalué
Végétation annuelle des laisses de mer à Bette maritime	1210-1 et 1210-2	Habitat linéaire	Non connu	Surfréquentation, nettoyage mécanique des plages, artificialisation du trait de côte	2,6 ha + 9 ha potentiels	Moyen 4 % Favorable 96% (80% des surfaces non évaluées)	Evolution du trait de côte (érosion), déchets anthropiques (ramassage raisonné favorable), destruction directe (aménagements)	Fort
Végétation vivace des rivages de galets (cordons)	1220-1	Habitat linéaire	Non connu	Remaniement au cours des tempêtes hivernales, perturbations lors des rechargements de plage	0,87 ha	Favorable 100 %	Evolution du trait de côte (érosion), déchets anthropiques (ramassage raisonné favorable)	Fort
Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques (fissures de rochers végétalisées, pelouses aérohalines, pelouses des placages de haut de falaises)	1230-1, 1230-2, 1230-3 et 1230-6	12 ha	Non connu mais estimé plutôt défavorable (piétinement)	Fréquentation, remblaiements, artificialisation du trait de côte, urbanisation.	6,1 ha	Défavorable 9 % Moyen 35 % Favorable 56 %	Surfréquentation, destruction directe, piétinement, surpâturage, espèces invasives, embroussaillage (manque d'entretien), rudéralisation	Fort

Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses (haute slikke, haut schorre et pelouses à <i>Sagina maritime</i> et Cranson du Danemark)	1310-1, 1310-2 et 1310-4	3,5 ha	Non connu	Pression de cueillette	53,39 ha	Défavorable 13 % Moyen 28 % Favorable 59 %	Destruction directe, cueillette, comblement, envahissement par la <i>Spartine</i> anglaise, surfréquentation, eutrophisation (activités en amont du havre et continentalisation accélérée du fait des aménagements)	Fort
Prés à <i>Spartina</i> (<i>Spartinion</i>)	1320	1,6 ha	Non connu	Non mentionné dans le DOCOB	0 ha - Non identifié	Sans objet	Sans objet	
Prés salés atlantiques (<i>Glauco-Puccinellietalia maritima</i>) (bas schorre, moyen schorre à <i>Obione faux-pourpier</i> , haut schorre, très haut schorre à chiendents, pelouses à <i>Frankénie lisse</i> et <i>Statice normand</i>)	1330-1, 1330-2, 1330-3, 1330-4 et 1330-5	170 ha	Non connu	Eutrophisation, remblaiements, urbanisation, pression de pâturage, fréquentation excessive des marges	131,17 ha	Défavorable 4 % Moyen 28 % Favorable 68 %	Destruction directe, envahissement par la <i>Spartine</i> anglaise et le Chiendent, surpâturage, eutrophisation (activités en amont du havre et continentalisation accélérée du fait des aménagements), tassement du sol (piétinement)	Fort - niveau 2/5 en BN pour la gestion
Dunes mobiles embryonnaires à Chiendent des sables	2110-1	4,9 ha	Non connu mais estimé plutôt défavorable (piétinement)	Fréquentation, artificialisation du trait de côte, remodelage de la dune bordière, urbanisation	4,15 ha	Moyen 1 % Favorable 99 %	Erosion, destruction directe, surfréquentation (piétinement touristique)	Fort
Dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> subsp. <i>Arenaria</i> (<i>Oyat</i> et <i>fétuques</i>)	2120-1	130 ha	Plutôt favorable	Extraction de sable, camping sauvage, artificialisation du trait de côte, déficit sédimentaire	86,43 ha	Défavorable 17 % Moyen 21 % Favorable 62 %	Erosion, destruction directe, surfréquentation, rudéralisation, embroussaillage (tourisme et agriculture, trop intensive ou absente)	Fort - niveau 2/5 en BN pour la gestion
Dunes côtières fixées à végétation herbacée * (pelouses dunaires)	2130*-1, 2130*-2 et 2130*-3	1 159 ha	Non connu mais estimé plutôt défavorable (enfrichement)	Fréquentation piétonne et motorisée, pression de pâturage, mise en culture, urbanisation, embroussaillage	831,05 ha	Défavorable 13 % Moyen 17 % Favorable 70 %	Surfréquentation, destruction directe, dynamique, espèces invasives, rudéralisation, embroussaillage (tourisme et agriculture, trop intensive ou absente)	Fort - niveau 1/5 en BN pour la gestion
Dunes à <i>Argousiers</i> *	2160	3,2 ha	Non connu	Non connu	0 ha - Habitat non naturel, donc pas d'IC	Sans objet	Sans objet	
Dunes à <i>Saule rampant</i>	2170-1	51 ha	Non connu	Non connu	13,93 ha	Défavorable 6 % Moyen 5 % Favorable 89 %	Eutrophisation, piétinement, remblaiement, destruction directe, assèchement, dynamique	Non évalué - niveau 2/5 en BN pour la gestion

Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale (Chêne et Bouleau) Saulaies arrière-dunaires	2180-1 2180	0 ha - Non identifié	Sans objet	Sans objet	7,40 ha 10,47 ha	Moyen 6 % Favorable 94 % (évaluation non réalisée)	Eutrophisation, assèchement, remblaiement, destruction directe, coupe forestière Eutrophisation, surfréquentation	Fort
Dépressions humides intradunales (Mares à Characées, Gazon à Scirpe à tiges nombreuses, bas-marais dunaires, roselière des dépressions dunaires)	2190-1, 2190-2, 2190-3, 2190-4 et 2190-5	102 ha	Moyen à favorable	Embroussaillement, fréquentation	78,89 ha	Défavorable 17 % Moyen 29 % Favorable 54 %	Remblaiement, destruction directe, pollution de la nappe phréatique, eutrophisation (agriculture trop intensive), assèchement, dynamique (déprise agricole), piétinement, surpâturage, rudéralisation, drainage, brûlage	Fort - niveau 2/5 en BN pour la gestion
Eaux oligo-mésotrophes calcaires à Characées	3140	0,9 ha	Non connu	Non connu	0 ha - inclus dans 2190 ?	Sans objet	Sans objet	
Landes sèches à sub-sèches nord-atlantiques à Ajonc maritime et Bruyère cendrée	4030-2	12 ha	Non connu mais estimé défavorable	Enrésinement	0,99 ha	Favorable 100 %	Non connu	Fort-niveau 2/5 en BN pour la gestion
Prairies maigres de fauche ou basse altitude, xérophiles à mésophiles	6510	0 ha - Non identifié	Sans objet	Sans objet	1,34 ha	Favorable 100 %	Déprise agricole, fertilisation azotée	Faible-niveau 2/5 en BN pour la gestion
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (fissures fraîches et humides à Nombriil de Vénus et Asplenium de Billot)	8220-13	0 ha - Non identifié	Sans objet	Sans objet	0,68 ha	Favorable 100 %	Embroussaillement	Fort
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion* (boisement d'Orme champêtre et de Frêne élevé)	9180*-1	0 ha - Non identifié	Sans objet	Sans objet	3,94 ha	Favorable 100 %	Coupe forestière, maladies (graphiose)	Fort

Autres groupements végétaux présents dans le secteur d'étude, relevés lors de la cartographie des habitats et de leur état de conservation par le CPIE du Cotentin (2011)

Intitulé du groupement végétal	Code Corine Biotope	Surface estimée au sein du site Natura 2000 en 2011	Niveau d'intérêt
Voiles à lentille d'eau	22,411	0,01 ha	Moyen
Prairies mésophiles des dépressions plates, peu marquées	38,22	17,57 ha	Moyen
Prairies hygrophiles eutrophes à Pulicaire dysentérique et Jonc glauque	37,242	5,66 ha	Moyen
Cressonnières et Prairies flottantes	82,42 - 53,14	3,96 ha	Moyen
Végétations à Bident trifolié	22,33	0,18 ha	Moyen
Roselière basse à Iris faux-acore	53,14	3 ,96 ha	Moyen
Prairies xérophiles à mésophiles sur sable	38	56,38 ha	Moyen
Fourrés dunaires	16,252	215,61 ha	Faible
Ronciers	31,831	0,33 ha	Faible
Ourlets à Fougère aigle	31,86	4,31 ha	Faible
Boisements de résineux	83,3112	12,11 ha	Faible
Boisements artificiels de feuillus et fourrés à Argousiers (différent de l'habitat Dunes à Argousies caractéristique)	83,32	4,99 ha	Faible
Roselières en situation de prés salés	53,17	4,62 ha	Moyen
Prés halophiles denses à Spartine anglaise	15,21	0,45 ha	Faible
Végétations des lieux piétinés à Crassule mousse	87,2	0,02 ha	Faible
Ourlets acidiphiles à Germandrée et Silène penchée	-	0,11 ha	Moyen
Végétations à Renoncule à petites fleurs et Géranium à feuilles molles	87	0,12 ha	Faible
Pelouses subatlantiques oligo-mésotrophes à Saxifrage granulé	35,1	3,16 ha	Moyen
Fourrés mésophiles (falaises)	31,85 - 81,12	22,89 ha	Faible
Fourrés bas rampants à Lierre	-	0,13 ha	Faible

Répartition des habitats d'intérêt européen par secteurs géographiques

Habitats dunaires et associés, habitats de prés salés et associés, habitats de falaises et associés

Intitulé de l'élément d'intérêt européen	Code N. 2000	Vertes fosses-Cap du Rozel	Dunes d'Hatainville	ENS du cap de Carteret	ENS dunes de Portbail / St G. de la Rivière	Dunes de Lindbergh - Havre de Portbail)	Havre de Surville	Havre de Lessay (nord)
Végétation annuelle des laisses de mer à Bette maritime	1210-1 et 2	X	X		X	X	X	X
Végétation vivace des cordons de galets	1220-1		X					
Dunes mobiles embryonnaires à Chiendent des sables	2110-1	X	X		X	X	X	X
Dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> subsp. <i>Arenaria</i>	2120-1	X	X		X	X	X	X
Dunes côtières fixées à végétation herbacée *	2130*-1, 2 et 3	X	X		X	X	X	X
Dunes à Saule rampant	2170-1	X	X		X	X	X	X
Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale (Chêne et Bouleau, Saulaies arrière-dunaires)	2180-1 2180		X		X	X	X	X
Dépressions humides intradunales	2190-1, 2, 3, 4 et 5		X		X	X	X	X
Estuaire	1130-1					X	X	
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1140					X	X	
Végétations pionnières à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	1310-1, 2 et 4					X	X	
Prés salés atlantiques	1330-1, 2, 3, 4 et 5					X	X	

Intitulé de l'élément d'intérêt européen	Code N. 2000	Vertes fosses-Cap du Rozel	Dunes d'Hatainville	ENS du cap de Carteret	ENS dunes de Portbail / St G. de la Rivière	Dunes de Lindbergh - Havre de Portbail)	Havre de Surville	Havre de Lessay (nord)
Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques	1230-1, 2, 3 et 6	X		X				
Landes sèches à sub-sèches nord-atlantiques à Ajonc maritime et Bruyère cendrée	4030-2	X						
Prairies maigres de fauche de basse altitude, xérophiles à mésophiles	6510			X				
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	8220-13			X				
Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion*	9180*-1	X		X				
Nombre d'habitats hors Directive		7	16		11	10	15	8
Total		8 habitats génériques d'intérêt européen + 5 mosaïques de ces habitats	8 habitats génériques d'intérêt européen + 8 mosaïques de ces habitats	4 habitats génériques d'intérêt européen + 2 mosaïques de ces habitats	7 habitats génériques d'intérêt européen + 4 mosaïques de ces habitats	11 habitats génériques d'intérêt européen + 12 mosaïques de ces habitats	11 habitats génériques d'intérêt européen + 17 mosaïques de ces habitats	7 habitats génériques d'intérêt européen + 3 mosaïques de ces habitats

Evaluation patrimoniale de la flore

Cette synthèse, plus complète et actualisée, remplace les données présentes dans l'état des lieux du DUG validé en novembre 2014.

Ce sont 37 taxons de plantes patrimoniales qui ont été relevés sur l'ensemble du site, répartis en fonction de grands types d'habitats.

Certaines espèces peuvent être observées dans différents types d'habitats, elles sont ici rattachées aux habitats où elles ont principalement été relevées sur l'aire d'étude.

Malgré l'existence de la liste rouge des plantes rares et menacées en Basse-Normandie, il est à noter une forte méconnaissance de la flore actuelle dans le département de la Manche, les données disponibles étant déjà anciennes et « dégradées ». L'acquisition de nouvelles connaissances sur la flore actuelle est indispensable et est engagée (atlas départemental) pour plusieurs années, ce qui permettra d'actualiser la liste rouge.

Flore bryo-lichenique : Une étude menée sur les dunes d'Hatainville en 2003 a montré une diversité relative en lichens (33 espèces) et mousses (47 espèces), la plupart s'observant dans les pannes dunaires. Parmi ces espèces, 8 sont considérées comme rares à très rares à l'échelle régionale.

Il subsiste actuellement des manques de connaissances dans certains domaines, notamment concernant les Characées ou les hépatiques, et globalement les mousses et lichens sur l'ensemble du site.

La liste d'espèces patrimoniales présentée ci-après pourra être complétée en fonction des menaces pesant sur les espèces de la liste rouge régionale.

8 taxons de plantes rares et/ou menacées des hauts de plage et dunes

Ces espèces vivent dans des conditions écologiques difficiles : vents réguliers et forts, salinité élevée, humidité faible liée au sol sableux extrêmement drainant. Pour résister à ces facteurs contraignants, ces plantes ont subi des adaptations physiologiques très marquées.

Cette hyperspécialisation permet un développement dans ces milieux difficiles mais limite la dispersion dans d'autres habitats. Ainsi, elles peuvent être communes dans les milieux littoraux sableux mais rares à l'échelle du département ou de la région, d'où leur statut de patrimonialité.

On peut remarquer un étagement de la végétation en fonction du niveau d'humidité (cf. partie suivante) et de la distance au front de mer :

- au plus près des embruns, sur le haut de plage et la dune embryonnaire, se développent des espèces comme le **Chou marin** ou l'**Elyme des sables**, tous deux protégés à l'échelle nationale.
- Dans la dune grise, ce sont des espèces un peu moins résistantes aux assauts maritimes et au recouvrement de sable qui s'épanouissent, tel l'**Oeillet de France**. La **Laïche luisante** tend à se développer de plus en plus sur le littoral.
- Enfin, la plupart des autres taxons se retrouvent dans les dunes sur le site, mais ne sont pas exclusifs à ce milieu, comme les orchidées.

A noter : la Giroflée des dunes est considérée comme patrimoniale selon les critères retenus, mais on peut s'interroger sur sa naturalité dans les massifs dunaires.

14 taxons de plantes rares et/ou menacées des mares et zones humides arrière-dunaires

Ces espèces se retrouvent dans les vastes zones humides arrière-dunaires (pannes). Le pH élevé et l'humidité de ces habitats spécifiques offrent des conditions écologiques tout à fait singulières à l'échelle régionale. Ainsi, plusieurs espèces croissant dans les zones humides de l'aire d'étude, milieux de vie fragiles, sont extrêmement rares à l'échelle régionale et particulièrement bien suivies :

- le **Liparis de Loësel, espèce d'intérêt européen faisant l'objet d'un plan d'action et de conservation national** : seule station dans la région
- l'**Ache rampante, espèce d'intérêt européen faisant l'objet d'un plan de conservation régional** : aucune autre station dans la région (à noter : cette espèce se porte mieux dans les milieux perturbés et eutrophes, ce qui va à l'encontre de la gestion menée pour la conservation des dépressions humides) ;
- la **Laîche à trois nervures faisant l'objet d'un plan de conservation régional** ;
- la **Pyrole à feuilles rondes** : 1 seule autre station dans la région ;
- la **Gentiane amère** : uniquement localisée dans les dunes d'Hatainville et dans quelques stations du Calvados.

Les dunes et leurs zones humides abritent une **flore exceptionnelle**. Ces vastes zones constituent un enjeu primordial pour la flore à l'échelle régionale.

4 taxons de plantes à fort intérêt patrimonial des prés salés

Il est intéressant de noter que globalement, peu d'espèces de la flore peuvent vivre en milieu salé. Seules les espèces manifestant une tolérance au sel, les halophytes ou espèces halophiles, peuvent subsister dans un tel milieu. La zonation des espèces et des groupements végétaux sur les vases salées est une réponse aux variations de la salinité et des temps d'immersion depuis la slikke jusqu'aux niveaux les plus élevés des schorres. Le maintien de ces habitats est directement lié au fonctionnement hydrologique du bassin versant, les arrivées d'effluents agricoles pouvant générer des phénomènes d'eutrophisation des cours d'eau et des milieux récepteurs situés en aval. Les risques de détérioration sont liés aux remblaiements, à l'urbanisme, au pâturage s'il est trop intensif et à la fréquentation excessive de certaines marges supérieures (pistes équestres, passages d'engins divers...).

Deux espèces à fort intérêt patrimonial sont protégées en Basse-Normandie, la Capselle couchée et la Frankénie lisse.

11 taxons de plantes à fort intérêt patrimonial des caps et des falaises rocheuses littorales

L'essentiel de ce cortège est observable sur le Cap de Carteret et celui du Rozel. Malgré leur surface restreinte, ils accueillent une flore très intéressante avec notamment :

- le **Polycarpon à feuilles de sabline** connue à l'échelle régionale que sur une autre localité ;
- le **Trèfle de Bocconi**, très rare à l'échelle régionale ;
- l'**Oseille des rochers**, espèce d'intérêt européen, mais qui n'a pas été retrouvée sur le site (Cap de Carteret) depuis 1998.
- la **Renoncule à feuilles de cerfeuil** : espèce faisant l'objet d'un plan de conservation régional, actuellement en veille puisque les populations régionales se portent bien. Espèce xérophile habituellement présente sur les pelouses sèches, elle est présente sur le site dans les vires rocheuses des caps de Carteret et du Rozel.

Synthèse des espèces de flore d'intérêt européen relevées lors de l'élaboration du DOCOB (1999-2001) et de la cartographie des habitats et de leur état de conservation par le CPIE du Cotentin (2011)

(* : espèce sur la liste de vigilance du Conservatoire du littoral)

Intitulé de l'élément d'intérêt européen	Code N. 2000	Surface estimée au sein du site Natura 2000 en 2001	État de conservation estimé en 2001 (DOCOB)	Facteurs de dégradation identifiés en 2001 (DOCOB)	Surface estimée au sein du site Natura 2000 en 2011	Protection nationale et classement liste rouge régionale 2015	Facteurs de dégradation identifiés en 2011
L'Oseille des rochers (<i>Rumex rupestris</i> Le Gall)*	1441	Non identifié	Sans objet	Sans objet	La station à la pointe Est du Cap de Carteret vue en 1998 n'a pas été retrouvée depuis	Protection nationale, classé vulnérable (VU) en Normandie. Présent uniquement dans la Manche	Risque d'hybridation
L'Ache rampante (<i>Apium repens</i> (Jacq.) Lag.)	1614	Non identifié	Sans objet	Sans objet	Qq m ² , entre 100 et 1000 pieds, 3 stations dans 3 dépressions humides d'Hatainville	En danger de disparition, protection nationale, effectifs très fluctuants suivant l'hydrologie annuelle. 1 seule localisation en Normandie. Plan d'action régional	Assèchement des zones humides, disparition d'habitats amphibies pionniers, fragmentation des habitats, introgression génétique
Le Liparis de Loësel (<i>Liparis loeselii</i> (L.) Rich.)*	1903	Non connu	Non connu	Assèchement des zones humides, pollution des eaux, abandon du pastoralisme, urbanisation	3 m ² , qq individus, dans une seule station située dans une dépression humide de Saint-Rémy-des-Landes	Protection nationale, classé en danger critique (CR) en Normandie. Effectifs très fluctuants suivant l'hydrologie annuelle. Présent uniquement dans la Manche, sur 2 stations dont 1 où il n'a pas été revu depuis sa découverte	Destruction de son biotope par drainage, eutrophisation (Suivi en place)

Autres espèces de flore de l'aire d'étude à fort intérêt patrimonial et responsabilité pour la gestion

CR : en danger critique, EN : en danger, VU : vulnérable, NT : quasi menacée, LC : préoccupation mineure, DD : données insuffisantes, PR : protection Régionale, PN : protection nationale

Nom scientifique	Liste Rouge BN 2015	Présence 50 seulement	Statut	Connaissance
Asplénium marin (<i>Asplenium marinum</i> L.)	VU		PR	Présente dans les falaises et les côtes rocheuses (Cap de Carteret)
Laïche luisante (<i>Carex liparocarpos</i> Gaudin)		x	PR	Présente sur le Cap du Rozel
Laïche à trois nervures (<i>Carex trinervis</i> Degl. ex Loisel.)*	CR	x	PR	1 station en BN, dans les dunes de Lindbergh, plan de conservation.
Orchis vert (<i>Coeloglossum viride</i> (L.) Hartm.)			PR	Localisée dans les dunes de Glatigny et Bretteville-sur-Ay
Chou marin (<i>Crambe maritima</i> L.)*	LC		PN	Localisé à Saint-Jean-de-la-Rivière, sur la flèche dunaire de Barneville et au Nord d'Hatainville, moins fréquent et abondant qu'en Nord Cotentin
Œillet de France (<i>Dianthus gallicus</i> Pers.)*		x	PN	Bien présent entre Bretteville et Saint-Jean-de-la-Rivière, localisé à Hatainville et Carteret
Scirpe pauciflore (<i>Eleocharis quinqueflora</i>)	VU		PR	Uniquement présent à Hatainville

Nom scientifique	Liste Rouge BN 2015	Présence 50 seulement	Statut	Connaissance
Elyme des sables ou Grand Oyat (<i>Elymus arenarius</i> (L.) Hochst)*			PN	Bien présente sur le littoral de la côte ouest
Panicaut de mer (<i>Eryngium maritimum</i> L.)*	LC			Bien présent dans les dunes de la côte ouest du Cotentin, favorisé par le pâturage (piétinement)
Euphorbe âcre (<i>Euphorbia esula</i> L.)	VU		PR	A préciser (dunes de St Rémy ?)
Bruyère marine (<i>Frankenia laevis</i> L.)	VU	x	PR	Bien présente dans les havres de la côte ouest
Gentiane amère (<i>Gentianella amarella</i> (L.) Börner)	NT		PN	Localisée dans les dunes d'Hatainville et de Baubigny pour toute la Manche, autres stations dans le Calvados
Gymnadénie moucheron (<i>Gymnadenia conopsea</i> (L.) R.Br.)	NT			Assez commune, sur le site cette orchidée n'est présente que dans les dunes de Baubigny
Capselle couchée (<i>Hymenolobus procumbens</i> (L.) Nutt. ex Schinz & Thell.)		x	PR	Présente dans certains havres de la côte ouest (Surville, Portbail, Barneville)
Jonc à inflorescences globuleuses (<i>Juncus capitatus</i> Weigel)	EN	x	PR	Localisée sur les caps de Carteret et du Rozel
Gesse de mer (<i>Lathyrus japonicus</i> Willd. subsp. <i>maritimus</i> (L.) P.W.Ball)*		x	PN	Quelques pieds localisés sur le littoral, signalée à Hatainville mais non revue depuis 2002
Statice à feuilles de lychnis (<i>Limonium auriculae-ursifolium</i> (Pourr.) Druce)	VU	x		Bien présente dans les havres de la côte ouest
Statice de Salmon (<i>Limonium salmonis</i> Plgn. <i>binervosum</i> (G.E.Sm.) C.E.Salmon)	VU	x	PN	Quelques stations sur la côte ouest (Cap de Carteret)
Saladelle (<i>Limonium normanicum</i> Ingr.)		x		Endémique, présente dans les havres de la côte ouest
Littorelle à une fleur (<i>Littorella uniflora</i> (L.) Asch.)*	NT		PN	Quelques stations dans les dépressions humides d'Hatainville et peut-être une station à Baubigny
Giroflée des dunes (<i>Matthiola sinuata</i> (L.) R.Br.)	VU	x		Quelques stations sur la côte ouest, dans les dunes de Baubigny et Surtainville, généralement peu abondante
Polycarpe à quatre feuilles (<i>Polycarpon tetraphyllum</i> (L.) L.)	LC		PR	Assez fréquent sur les caps de Carteret et du Rozel et dans les dunes de Surtainville
Polycarpon à feuilles de sabline (<i>Polycarpon tetraphyllum</i> (L.) L. subsp. <i>alsinifolium</i> (Biv.) Ball)		x	PR	Peu connu
Renouée de Ray (<i>Polygonum oxyspermum</i> C.A.Mey. & Bunge ex Ledeb. subsp. <i>raii</i> (Bab.) D.A.Webb & Chater)*	VU		PN	Peu fréquent sur la côte ouest (noté à Saint-Rémy-des-Landes entre 2003 et 2006 mais non revu, à rechercher ?), mieux représenté sur Val de Saire
Pyrole des dunes (<i>Pyrola rotundifolia</i> L. subsp. <i>maritima</i> (Kenyon) E.F.Warb.)*			PN	Bien présente sur le secteur entre St Germain sur Ay et Portbail
Pyrole à feuilles rondes (<i>Pyrola rotundifolia</i> L. subsp. <i>rotundifolia</i>)	CR			Confusion possible avec <i>P. rotundifolia</i> <i>maritima</i> dont elle se distingue notamment par l'habitat
Renoncule des marais (<i>Ranunculus paludosus</i> Poir.)	VU		PR	Localisée sur les caps de Carteret et du Rozel, plan régional d'actions. Se porte bien.
Romulée à petites fleurs (<i>Romulea columnae</i> Sebast. & Mauri subsp. <i>columnae</i>)	VU	x	PR	Bien présente sur les secteurs de falaises (Caps de Carteret et du Rozel)
Sagine noueuse (<i>Sagina nodosa</i> (L.) Fenzl)	VU	x	PR	Bien présente dans les dépressions humides de la Côte des Iles. Espèce indicatrice d'un bon état de conservation des milieux.
Scirpe piquant (<i>Scirpus pungens</i> Vahl)			PR	Localisation et population à préciser (havre de Surville ?)
Germadrée des marais ou Germadrée à odeur d'ail (<i>Teucrium scordium</i> L. subsp. <i>scordioides</i> (Schreb.) Arcang.)	VU		PR	Dans les dépressions humides de la Côte des Iles, dunes de St Jean à Portbail
Germadrée d'eau (<i>Teucrium scordium</i> L. subsp. <i>scordium</i>)	EN			Douteuse, confusion possible avec <i>T. scordium</i> <i>scordioides</i>
Trèfle de Boccone (<i>Trifolium bocconeii</i> Savi)	EN	x	PR	Bien présente sur le Cap de Carteret
Hélianthème à gouttes (<i>Tuberaria guttata</i> (L.) Fourr.)	VU		PR	Localisée sur les caps de Carteret et du Rozel

Répartition des espèces de flore par secteurs géographiques

Intitulé de l'élément d'intérêt européen	Vertes fosses-Cap du Rozel	Dunes d'Hatainville	ENS du cap de Carteret	ENS dunes de Portbail / St G. de la Rivière	Dunes de Lindbergh - Havre de Portbail)	Havre de Surville	Havre de Lessay (nord)	Echelle suprasite
Flore totale : Nombre d'espèces vasculaires Autres espèces		370 47 espèces de bryophytes et 33 de lichens	207 8 taxons de lichens saxicoles (189 espèces en 2013)	215	Plus de 200 3 espèces de fougères et 5 espèces de mousses	330		
Flore remarquable dunaire Oyat, Panicaut de mer, Elyme des sables Armérie des sables Avoine pubescente, Orchis pyramidal, Hutchinsie des pierres Autres	X X Giroflée des dunes, Silène conique	X X Chou marin, Gesse de mer, Silène conique, Ophrys araignée, Œillet de France		X	X X Rosier pimprenelle, Gaillet jaune, Pavot cornu.	X 28 taxons (19 % des esp patr) : Renouée de Ray, Euphorbe âcre	X Giroflée des dunes, Orchis incarnat	
Flore remarquable de zones humides dunaires Germandrée des marais Pyroles à feuilles rondes, Sagine noueuse Ophioglosse vulgaire Epipactis des marais Orchis et Ophrys Autres		X X X Ache rampante. Gentiane amère, Gaillet des marais, Littorelle à une fleur		X	X X X X X Laîche à trois nervures, Epipactis helleborine, Choin noirâtre.	X X X X 28 taxons (38%) : Liparis de Loësel , Marisque, Scirpe piquant	X X X Blackstonie prefoliée, Choin noirâtre, Scirpe pauciflore, Laîche noire	

Intitulé de l'élément d'intérêt européen	Vertes fosses-Cap du Rozel	Dunes d'Hatainville	ENS du cap de Carteret	ENS dunes de Portbail / St G. de la Rivière	Dunes de Lindbergh - Havre de Portbail)	Havre de Surville	Havre de Lessay (nord)	Echelle suprasite
Flore remarquable de prés salés					Obione faux-pourpier, Bette maritime, Statices, Puccinellie maritime, Soude maritime, salicornes	10 taxons (13 %) : Bruyère marine, Statice à feuilles de Lychnis, Lavande de mer		
Flore remarquable de falaises et caps rocheux			84 taxons caractéristiques des falaises, <u>dont Oseille des rochers</u> , Petite Centaurée à feuilles en tête			/		
Flore patrimoniale (rare ou menacée) dans son ensemble		53 espèces d'intérêt patrimonial	74 espèces de valeur patrimoniale (47 en 2013)	33 espèces patrimoniales dont 9 avec statut de protection	16 plantes d'intérêt patrimonial	74 taxons dont 13 avec statut de protection		

Flore invasive présente sur l'aire d'étude

Selon la liste établie en 2016 pour la Normandie, le périmètre d'étude comporte 5 espèces invasives avérées, auxquelles s'ajoute la Spartine anglaise qui n'est pas réellement invasive sur le site, 2 espèces invasives potentielles et 8 espèces à surveiller.

Parmi les espèces à surveiller particulièrement sur le site et aux alentours, figurent le Sénéçon en arbre (*Baccharis*), la Griffes de sorcière et la Centaurée rouge, qui est extrêmement dynamique.

<i>Plantes invasives avérées portant atteinte à la biodiversité</i>		<i>Commentaires</i>
Balsamine de l'Himalaya (<i>Impatiens glandulifera</i> Royle)	IA 1i*	Absente pour l'heure du périmètre d'étude, mais présente juste en amont du havre de Portbail, en bordure de l'Olonde , au niveau du lieu-dit « Les Coquillards », sur la commune de Saint-Lô d'Ourville. Elle ne présente pas de caractère invasif à l'heure actuelle et ne constitue pas une menace pour l'intégrité du site.
Griffe de sorcière (<i>Carpobrotus acinaciformis / edulis</i>)	IA 1e*	Sur le site d'étude, la Griffes de sorcière a été observée au sud du golf de Saint-Jean-de-la-Rivière à proximité directe des habitations, ainsi que dans les dunes de Surtainville et de Surville . Cette plante pousse sur les sols sableux, souvent sur les dunes littorales ou dans l'arrière-dune, mais on peut aussi la trouver sur les falaises ou rochers du littoral. Elle peut former souvent de grands tapis végétaux pouvant couvrir plusieurs mètres carrés.
Lentille d'eau minuscule (<i>Lemna minuta</i> Kunth)	IA 1i*	L'unique station répertoriée en bordure de site se trouve également au niveau du lieu-dit « Les Coquillards », sur la commune de Saint-Lô d'Ourville . Le risque de colonisation est relativement faible mais une surveillance accrue est nécessaire pour prévenir une invasion néfaste à la biodiversité et aux activités.
Renouée du Japon (<i>Reynoutria japonica</i> Houtt.)	IA 1i*	Sur le périmètre d'étude, les seules informations disponibles sur la Renouée du Japon indiquent une localisation dans les dunes d'Hatainville et le long de la route de Lindbergh-plage .
		Cette Spartine, hybride originaire d'Angleterre, espèce pionnière des végétations de pré salé, peut former des populations très étendues et denses, accélérant la stabilisation des sédiments dans les estuaires (haut schorre) . Sur le site, les surfaces de prés salés colonisées par la Spartine anglaise sont importantes. L'espèce n'est ici pas vraiment invasive, il s'agit d'un nouvel habitat qui prend sa place.
Sénéçon en arbre (<i>Baccharis halimifolia</i> L.)	IA 1e*	Sur le site, trois populations ont été repérées : la première au nord des Mielles d'Allonne à Saint-Rémy-des-Landes (« Les Bassins »), la seconde au nord de Lindbergh-plage (près du parking des dunes). La dernière station est dans les dunes de Carteret au sud d'Hatainville . Des foyers ont aussi été repérés dans des terrains privés proches du site, ou au niveau du havre de Portbail. La surface est encore suffisamment restreinte pour être traitée. Cependant, la donnée datant de 2008 et 2010, on peut s'inquiéter de l'évolution de ces stations, d'autant plus qu'il s'agit de l'espèce invasive la plus problématique pour le site à l'avenir.
<i>Plantes invasives potentielles</i>		<i>Commentaires</i>
Érable sycomore (<i>Acer pseudoplatanus</i> L.)	IP 5*	Sur le site, les seules informations disponibles sur l'Érable sycomore indiquent une localisation dans les dunes d'Hatainville

Pois-de-senteur vivace (<i>Lathyrus latifolius</i> L.)	IP 5*	Sur le site, les seules informations disponibles sur le Pois de senteur indiquent une localisation au niveau des dunes de Saint-Rémy-des-Landes et de Saint-Georges-de-la-Rivière.
--	-------	---

Plantes à surveiller		
Amaranthe verte (<i>Amaranthus hybridus</i> L.)	AS 2*	Fait partie des plantes envahissantes uniquement en milieu fortement influencé par l'homme, et son impact sur la biodiversité n'est pas reconnu en milieu naturel. Elle a été observée dans les dunes de Saint-Rémy-des-Landes et au niveau du camping du ranch au nord du Cap du Rozel.
Jonc grêle (<i>Juncus tenuis</i> Willd.)	AS 4*	Sur le site d'étude, le Jonc grêle a été observé sur un seul site à l'est des dunes de Lindbergh. Il ne présente pas de danger d'invasion à l'heure actuelle.
Matricaire fausse-camomille (<i>Matricaria discoidea</i> DC.)	AS 4*	
Claytonie perfoliée (<i>Claytonia perfoliata</i> Donn ex Willd.)	AS 5*	Ne sont pas considérées comme invasives avérées dans la région, mais connues comme telles dans des régions à climat proche.
Onagre bisannuelle (<i>Oenothera biennis</i> L.)	AS 5*	
Sénebière didyme (<i>Coronopus didymus</i> (L.) Sm.)	AS 5*	
Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>)	AS 6*	Très bien représentées sur le site sur de nombreuses stations, mais elles sont connues pour développer un caractère envahissant uniquement en milieu fortement anthropisé (l'invasivité en milieu naturel n'est pas reconnue ailleurs).
Onagre à grandes fleurs (<i>Oenothera erythrosepala</i> Borbás)	AS 6*	

*Statuts selon catégories définies dans la liste des plantes vasculaires invasives de Basse-Normandie - CBNB, 2016.

IA : Invasif Avéré ; IP : Invasif Potentiel ; AS : A Surveiller

A noter, la présence du Chiendent maritime, non exogène mais en fort développement dans les havres, qui détermine en partie la gestion pastorale mise en place. Cependant, il reste cantonné aujourd'hui à son emplacement naturel, en linéaire au fond des havres, il ne se développe pas en lien avec l'artificialisation comme dans d'autres havres.

De plus, la Spartine anglaise (*Spartina x townsendii* var. *anglica*), bien que classée en IA 1i* et colonisant d'importantes surfaces de prés salés sur le site, n'est pas réellement une espèce invasive pour le territoire d'études. Elle ne pose pas de problème particulier, puisqu'elle ne remplace pas une autre espèce ou un habitat. Hybride originaire d'Angleterre, cette espèce pionnière des végétations de pré salé, construit des habitats spécifiques des prés salés (évolution naturelle). Elle peut former des populations très étendues et denses, accélérant la stabilisation des sédiments dans les estuaires (haut schorre). Suivre son évolution peut ainsi permettre de connaître l'évolution des habitats des havres (indicateur).

Le patrimoine naturel du site est particulièrement sensible à la problématique du Sénéçon ou Baccharis, présente au niveau des pannes dunaires.

Evaluation du patrimoine mycologique

L'état des lieux du Document Unique de Gestion, validé en 2014, ne faisait pas mention de la richesse mycologique du site.

Depuis plusieurs années, l'Association Mycologique du Cotentin réalise chaque automne quelques inventaires mycologiques dans les dunes de la Côte Ouest du Cotentin, ce qui donne lieu à quelques observations intéressantes.

27 espèces ont été recensées à Hatainville et Carteret en 2013.

L'inventaire de 2014 mené dans les dunes de Lindbergh et les dunes d'Hatainville a conduit à identifier 2 espèces présentant un caractère patrimonial indéniable : *Limacella subfurnacea* (1 pied, localisation non précisée) et *Battarrea phalloides* (Battarée phalloïde, quelques exemplaires à Hatainville) très rarement observées dans la Manche.

En 2016, outre des espèces déjà observées les années précédentes, 15 nouvelles espèces ont été dénombrées à Hatainville et Carteret.

Parmi elles, on peut noter la présence de 2 espèces rarement découvertes dans les dunes de Carteret : *Leucoagaricus badhamii* (Lépiote de Badham) et *Lyophyllum hypoxanthum* (Lyophylle à lames jaunes) sous les cyprès d'Hatainville. Il s'agit, pour cette dernière espèce, rare dans le Cotentin, de la première observation.

En 2017, deux nouvelles espèces rares ont été aperçues : *Myriostoma coliforme* dans les hauts des dunes d'Hatainville et *Rhodocybe nigrescens* dans les dunes de Carteret et Hatainville.

Le nombre total d'espèces de champignons connues dans les dunes du site atteint donc **au moins 44 espèces, dont au moins 6 espèces particulièrement rares.**

Une vigilance particulière doit être prêtée à la dynamique d'embroussaillage qui peut nuire à la pérennité de ces espèces.

Evaluation patrimoniale de la faune

Cette synthèse reprend quelques données de l'état des lieux du DUG validé en novembre 2014 en les actualisant le cas échéant, mais il convient de se référer également à l'état des lieux pour une connaissance plus complète de la faune sur le site, notamment la répartition des espèces par entité géographique.

Invertébrés patrimoniaux

Invertébrés patrimoniaux présents dans l'aire d'étude					
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Directive « Habitats »	Statut local	Présence dans l'aire d'étude
Odonates (libellules)					
Aesche mixte	<i>Aeshna mixta</i>	-	-	LRR1 [Préoccupation mineure] ALM [Assez rare]	X
Agrion nain	<i>Ischnura pumilio</i>	-	-	LRR1 [Préoccupation mineure] ALM [Assez rare]	X
Leste des bois	<i>Lestes dryas</i>	-	-	LRR1 [Vulnérable] ALM [Rare]	X
Leste sauvage	<i>Lestes barbarus</i>	-	-	LRR1 [Préoccupation mineure] ALM [Assez rare]	X
Sympétrum de Fonscolombe	<i>Sympetrum fonscolombii</i>	-	-	LRR1 [Préoccupation mineure] ALM [Rare]	X
Sympétrum méridional	<i>Sympetrum meridionale</i>	-	-	LRR1 [Préoccupation mineure] ALM [Assez rare]	X
Rhopalocères (papillons de jour)					
Machaon	<i>Papilio machaon</i>	-	-	IALM [Assez rare]	X
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	-	-	IALM [Assez rare]	X
Orthoptères (criquets, sauterelles)					
Courtilière commune	<i>Gryllotalpa gryllotalpa</i>	-	-	LRR2 [En danger]	X
Criquet de Palène	<i>Stenobothrus lineatus</i>	-	-	LRR2 [En danger]	X
Decticelle chagrinée	<i>Platycleis albopunctata</i>	-	-	LRR2 [Vulnérable]	X
Gomphocère tacheté	<i>Myrmeleotettix maculatus</i>	-	-	LRR2 [Vulnérable]	X
Tétrix des vasières	<i>Tetrix ceperoi</i>	-	-	LRR2 [Vulnérable]	X

Protection nationale (Arr. du 23/04/2007) ; Directive « habitats » (dir. Du 21/05/1992) ; Statut local : LRR1 - Liste rouge des odonates de Basse-Normandie (23/11/2011) ; ALM (Atlas des libellules de la Manche (2012)) ; IALM - Indice d'abondance des lépidoptères en Basse-Normandie (2000), LRR2 - Liste rouge des orthoptères et espèces proches de Normandie (2011)

Les libellules

La diversité odonatologique du site couvre **18 espèces**. Ce chiffre est relativement faible au vu de la surface concernée par le périmètre. Il est lié principalement à la faible disponibilité en milieux aquatiques (nombre et diversité). De plus, les pannes dunaires, principales zones potentielles de reproduction de ces espèces, s'assèchent régulièrement en été interdisant le développement des larves jusqu'à leur terme. Cependant, **6 espèces assez rares à rares** dans la Manche ont été détectées.

Une seule donnée concerne le **Leste des bois**, présent dans une panne dunaire de Saint-Rémy-des-Landes, habitat peu commun pour cette espèce rare. L'**Agrion nain** et le **Leste sauvage** ont été découverts dans les secteurs dunaires d'Hatainville (les deux) et de Lindbergh (Leste sauvage). Ils ont la particularité de supporter une certaine salinité. L'**Aeschne mixte**, le **Sympétrum de Fonscolombe** et le **Sympétrum méridional** sont également présents sur le site (Dunes de Saint-Germain-sur-Ay pour l'Aeschne et Dunes d'Hatainville pour les sympétrums). Très rares il y a encore quelques années, ces libellules colonisent petit à petit le Cotentin.

Les criquets et sauterelles

18 espèces d'orthoptères évoluent sur le site. La plupart sont communs mais 5 espèces sont menacées à l'échelle régionale :

- la **Courtilière**, espèce considérée en danger, est rarement observée, au niveau des dunes de Lindbergh et de Saint-Georges de la Rivière (SyMEL) ;
- le **Criquet de Palène**, également en danger, a été observé dans les années 1990 dans les dunes de Lindbergh. Malgré des prospections récentes, l'espèce n'a pas été revue ;
- le **Tétrix des vasières**, observé sur Hatainville ;
- le **Gomphocère tacheté** et la **Decticelle chagrinée** présents probablement sur l'ensemble du site.

Trois autres espèces sont à signaler : le Grillon d'Italie (Lindbergh, Hatainville), la Mante religieuse (Hatainville) et le Phasme (Saint-Rémy des Landes).

Les papillons de jour

La diversité floristique exceptionnelle des dunes attire **34 espèces de papillons de jour** sur le site. Ils sont tous communs à très communs dans la Manche, exceptés le **Machaon** et le **Tircis**. Ces deux espèces ont été observées sur les massifs dunaires de Lindbergh et d'Hatainville.

Les coléoptères aquatiques

Le site présente une grande richesse spécifique au niveau de la faune des mares dunaires. Les coléoptères aquatiques sont particulièrement représentés.

Les coprophages

Au cours de l'écriture de l'état des lieux du Document Unique de Gestion, un inventaire des insectes coprophages a été réalisé par le biais d'échantillonnages dans les terrains pâturés. Malheureusement, l'absence de bétail ou de fécès n'a pas permis de détecter beaucoup de coprophages. Toutefois, 3 espèces de scarabéidés ont été contactées :

- *Onthophagus vacca* (Linné, 1767) ;
- *Onthophagus similis* (Scriba, 1790) ;
- *Onthophagus nuchicornis* (Linnée, 1758).

Aucune de ces espèces ne présente un statut de menace ni de rareté à l'échelle régionale.

Invertébrés continentaux des estrans rocheux et sableux

En mai 2010, un rapport du GRECIA sur les invertébrés continentaux des estrans rocheux et sableux bas-normand précise l'état des connaissances des espèces sur ces habitats particuliers à forts enjeux que sont les franges littorales, de la Côte Fleurie (dép. 14) au Nord Cotentin (dép. 50) jusqu'à la baie du Mont-Saint-Michel. De nombreuses données concernent l'unité dénommée « Côte sableuse à havres », qui recouvre l'aire d'étude du Document Unique.

Dans les grands massifs dunaires du Nord-Ouest Cotentin, à falaises et plages dessinées en croissant (Hatainville et Biville), la richesse spécifique est importante, avec un cortège original et un grand nombre d'espèces caractéristiques. Ceci est dû à la diversité des faciès présents et à leur état de conservation (plages sableuses bordées de dunes, plages à galets en pied de falaises, caps rocheux découverts à marée basse...). Ainsi, 77 espèces d'invertébrés continentaux ont été recensées, 46 % de ces espèces étant caractéristiques des estrans rocheux ou sableux, 16% du littoral, des dunes ou marais salés, et 35 % ubiquistes.

Plus au Sud, sur la côte des havres, malgré la présence d'un seul habitat (plages sableuses en côte basse), qui est cependant représenté en vaste superficie et qui est en bon état de conservation, la richesse spécifique est particulièrement remarquable, avec le plus grand nombre d'espèces caractéristiques de toutes les unités littorales normandes (carabiques, histérides), mais peu d'espèces des dunes. Ce sont 88 espèces d'invertébrés continentaux qui ont été détectées, dont 42 % caractéristiques des estrans rocheux ou sableux, 11 % du littoral, des dunes ou marais salés, et 42 % ubiquistes.

Quelques taxons particuliers sont présents :

- la punaise *Eurydema herbacea*, rare en France. Les sites de la Manche offrent toutefois de magnifiques populations, plusieurs centaines d'individus ayant été observés dans le département, qui porte ainsi une responsabilité en termes de conservation de cette espèce à l'échelle nationale. C'est une espèce patrimoniale, liée à des hauts de plage de qualité. Le nettoyage mécanisé des plages et l'érosion des dunes embryonnaires constituent les menaces principales identifiées.
- Le mollusque gastéropode *Leucophytia bidentata*, détecté dans la Manche uniquement sur les plages de Barneville-Carteret et Saint-Lô d'Ourville, espèce inféodée au littoral, par ailleurs déterminante dans la délimitation des ZNIEFF en Région Nord – Pas-de-Calais.

Souvent très rares voire absentes à l'intérieur des terres, de nombreuses espèces inféodées aux plages sableuses, aux laisses de mer (coléoptères saprophages), aux pieds de dunes, marais salés et estuaires ont été recensées :

- les crustacés *Armadillidium album* (abondant dans ses milieux de prédilection que sont les plages de très bonne qualité), *Ligia oceanica* et *Halophiloscia couchii* ;
- les mouches *Fucellia* sp, *Coelopa frigida* et *C. pilipes*, *Helcomyza ustulata* (Saint Lo d'Ourville) et *Orygma luctuosum* ;
- les coléoptères *Princidium pallidipenne* (spécifique du littoral sablonneux, mentionné dans les havres de Surville et de Portbail), *Broscus cephalotes*, *Cylindera trisignata*, *Halacritus punctum*, *Hypocacculus rubripes*, *Hypocaccus crassipes*, *H. dimidiatus* et *H. rugifrons*, *Exaesiopus grossipes* (4 localités connues dans la Manche), *Cercyon littoralis* et *C. depressus*, *Cafius xantholoma*, *Princidium pallidipenne*, *Psylliodes marcidus* (en haut de plage végétalisé, comme *Bothynoderes affinis*) et *Phaleria cadaverina*.

Les caps rocheux offrent également une faune remarquable, sur l'étage médiolittoral (*Aepopsis robinii*, *Neobisium maritimum*, *Anurida maritima*, *Hydroschendyla submarina* et *Micralymna marinum*) comme sur le haut de plage en pied de falaise (*Pseudomogoplistes vicentae septentrionalis*, *Halorates reprobus* et *Ligia oceanica*).

Les ensembles côtiers à côte basse, et en particulier la Côte des Isles, présentant des plages sableuses bordées de dunes, offrent une grande richesse spécifique, comparés à d'autres unités paysagères littorales (côtes à falaises...).

Les laisses de mer sur les plages sableuses constituent un milieu de vie (reproduction, alimentation..) pour de nombreuses espèces d'invertébrés.

Comme beaucoup d'espèces inféodées au littoral, ces invertébrés sont menacés par les pollutions d'origine marine (hydrocarbures), mais aussi les nettoyages, le bétonnage, le piétinement des plages, la suppression des laisses de mer et le colmatage des refuges (rochers).

Poissons

Un certain nombre de poissons **amphihalins** (espèces migratrices dont le cycle de vie alterne entre le milieu marin et l'eau douce) sont présents dans le golfe normand-breton (Groupe Hémisphère Sub, 2011). La présence d'un large réseau hydrographique permet à ces espèces de passer une partie de leur cycle de vie, phase indispensable au maintien des stocks de ces espèces. Cependant diverses menaces diminuent les potentialités d'utilisation de ses sites (problèmes d'accès aux réseaux hydrographiques, pollution, dégradation des habitats, exploitation...), ainsi nombre de ces espèces sont inscrites sur des listes de réglementation et de protection. Le secteur du golfe normand-breton est donc une zone à enjeu majeur pour la préservation des zones de reproduction ou de croissance de ces espèces.

Certains estrans que sont les schorres, herbues et pré-salés contribuent largement à la richesse de cette façade et, en tant que maillon de bas niveau de la chaîne trophique, constituent également des zones de reproduction, de nurseries et frayères pour les poissons. Les débouchés des petits fleuves côtiers et les havres représentent des espaces de transition et d'échanges favorables au développement des espèces piscicoles et amphihalines. Un certain nombre d'espèces, pélagiques ou benthiques, sont connues pour fréquenter les havres au début de leur cycle de vie (Livory, 2002). C'est le cas :

- du Bar (*Dicentrachus labrax*), espèce emblématique, parmi les plus recherchées par les pêcheurs.
- du Gobie buhotte (*Pomatoschistus minitus*), observé dans les havres jusque dans les prés salés ;
- de la Plie (*Pleuronectes platessa*), espèce benthique qui vit sur le sable, la vase ou le gravier ;
- de la Sole (*Solea vulgaris*), espèce benthique ;
- du Saumon Atlantique (*Salmo salar*), qui se reproduit en eau douce, puis une fois adulte rejoint la mer. Le Saumon est susceptible de fréquenter la grande majorité des cours d'eau de la région tempérée de l'Atlantique Nord. En France, l'espèce ne fréquente que les cours d'eau du littoral Atlantique et de la Manche (Bretagne et Normandie). Venant de la mer, les reproducteurs appelés à la ponte se présentent à l'embouchure des fleuves à des époques variables suivant leur âge. Au bout de 1 à 5 ans, les alevins descendent vers la mer où les jeunes saumons atteignent l'âge adulte. Chez cette espèce il existe par ailleurs un phénomène de « homing » qui signifie que les géniteurs reviennent dans leur rivière natale pour se reproduire. Le saumon est inscrit sur les listes de la directive habitat ;
- de l'Alose (*Alosa alosa*), également sensibles aux menaces telles que l'accès ou la qualité des sites de reproduction dans les rivières. Elle est inscrite sur les listes OSPAR comme espèce menacée et/ou en déclin et les deux ;
- de l'Anguille (*Anguilla anguilla*), qui contrairement au saumon ou aux aloses, vit en eau douce

et se reproduit en mer. L'espèce n'est pas rare sur l'ensemble du réseau hydrographique du golfe normand-breton, cependant les densités paraissent nettement inférieures à la capacité d'accueil de ces bassins versants. L'anguille est inscrite sur la liste OSPAR - pour la protection du milieu marin de l'Atlantique du nord-est - comme espèce menacée et/ou en déclin et sur la liste de la directive habitat (DHFF).

Amphibiens

Amphibiens présents dans l'aire d'étude						
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Directive « Habitats »	Liste rouge France	Statut régional- Liste rouge BN	Présence dans le périmètre d'étude
Urodèles (tritons, salamandres)						
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	art 3	-	Préoccupation mineure	Commun En régression	X
Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	art 3	-	Préoccupation mineure	Commun En régression	X
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	art 2	An. II, An. IV	Préoccupation mineure	Assez rare En régression	X
Triton de Blasius	<i>Triturus x blasii</i>	art 3	-	-	-	X
Triton marbré	<i>Triturus marmoratus</i>	art 2	An. IV	Préoccupation mineure	Commun	X
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	art 3	-	Préoccupation mineure	Commun	X
Triton ponctué	<i>Lissotriton vulgaris</i>	art 3	-	Préoccupation mineure	Assez Rare En régression	X
Anoures (grenouilles, crapauds)						
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	art 2	An. IV	Préoccupation mineure	Assez commun En régression	X
Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>	art 2	An. IV	Préoccupation mineure	Très rare	X
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	art 3	-	Préoccupation mineure	Commun	X
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	art 5	An. V	Préoccupation mineure	Commun	X
Grenouille verte	<i>Pelophylax kl. Esculentus</i>	art 5	An. V	Préoccupation mineure	Commun	X
Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	art 3	-	Préoccupation mineure	-	X
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	art 2	An. IV	Préoccupation mineure	Commun	X

Protection nationale (Arr. du 19/11/2007) : art. 2 - protection des individus et des habitats d'espèces, art. 3 - protection des individus, art. 5 protection des individus uniquement contre la mutilation

Directive « habitats » (dir. Du 21/05/1992): An II - Espèce dont la conservation nécessite la désignation d'un site Natura 2000 ; An. IV - Espèce dont la conservation nécessite une protection stricte ; An. 5 - Espèce dont le prélèvement peut faire l'objet de mesure de gestion

Liste rouge nationale : Liste rouge des amphibiens de France métropolitaine, 2008

Statut régional : statut en Basse Normandie (d'après Barrioz) et Liste rouge de Basse-Normandie des amphibiens et des reptiles, en cours de publication validée par le CSRPN.

13 espèces, plus une hybride, ont été relevées sur l'aire d'étude, ce qui correspond à la quasi-totalité de la batrachofaune départementale et régionale.

Les espèces des milieux pionniers

3 espèces, rares à l'échelle de la région, mais assez communes sur le site, et réparties sur l'ensemble de l'aire d'étude, sont caractéristiques de milieux pionniers : il s'agit du **Crapaud calamite**, du **Péloodyte ponctué** et de la **Rainette verte**. Les disponibilités en milieux de reproduction (points d'eau plus ou moins permanents souvent sur des sols drainants, comme les sables) et d'hivernage (garens) sont nombreuses et diversifiées. Les milieux terrestres variés comptent des gîtes pour le printemps et l'automne tels que fourrés, haies ou autres anfractuosités. L'état de conservation de ces populations peut donc être considéré comme bon sur l'aire d'étude.

Les espèces des milieux évolués ou matures

Le nombre d'espèces (11) est conséquent, les milieux dunaires constituant des habitats particulièrement propices aux amphibiens. On observe une grande concentration d'espèces au sein de chaque mare.

Deux espèces sont présentes sur toutes les entités : le Triton crêté et le Triton palmé. Les autres espèces de Tritons ne sont représentés que sur 3 ou 4 entités du site : Triton alpestre*, Triton de Blasius, Triton marbré et Triton ponctué. Sont également présents sur la majorité des sites l'Alyte accoucheur, la Salamandre tachetée, le Crapaud épineux** et la Grenouille verte.

* Les données concernant ce triton sont anciennes et sa présence actuelle dans le site n'est pas confirmée

** Avec l'élévation au rang d'espèce de *Bufo spinosus*, la distribution du crapaud commun *Bufo bufo* est modifiée. En Normandie, cette espèce est présente au nord d'une ligne Cherbourg - Alençon ; au sud de cette ligne, elle est remplacée par *Bufo spinosus*. (Mickaël BARRIOZ)

Quant à la Grenouille rousse, elle n'a été observée que dans les dunes d'Hatainville.

L'état de conservation de ce cortège peut être qualifié de bon sur le périmètre étudié, même si les habitats en présence ne leur sont pas toujours optimaux. Pour autant, le statut menacé à l'échelle de la Basse-Normandie implique une vigilance particulière envers le Triton ponctué.

Le Triton crêté est une espèce d'intérêt européen. Son état de conservation semble bon, mais ses habitats peuvent être localement dégradés (impact sur les mares par le pâturage).

Avec une **diversité exceptionnelle** et des habitats de qualité, l'aire d'étude constitue un véritable hotspot » batrachologique départemental, voire même régional. Ce groupe écologique revêt un enjeu particulièrement important pour la gestion de ce site.

Reptiles

Les reptiles constituent un groupe écologique peu connu du fait de la difficulté de prospection.

6 espèces ont été relevées sur l'aire d'étude, ce qui correspond à la moitié de l'herpétofaune départementale et régionale (hors espèces marines).

Reptiles présents dans l'aire d'étude						
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Directive « Habitats »	Liste rouge France	Statut régional- Liste rouge BN *	Présence dans le périmètre d'étude
Sauriens (lézards)						
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	art 3	-	Préoccupation mineure	Commun	X
Lézard à deux raies (anciennement Lézard vert occidental)	<i>Lacerta bilineata</i>	art 2	An. IV	Préoccupation mineure	Très rare	X
Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i>	art 3	-	Préoccupation mineure	Commun En régression	X
Ophidiens (serpents)						
Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>	Art 2	-	Préoccupation mineure	Quasi-menacée	X
Couleuvre helvétique (anciennement Couleuvre à collier)	<i>Natrix helvetica</i> (anciennement <i>Natrix natrix</i>)	art 2	-	Préoccupation mineure	Préoccupation mineure	X
Vipère péliade	<i>Vipera berus</i>	art 4	An. IV	Vulnérable	En danger	X

Protection nationale (Arr. du 19/11/2007) : art. 2 - protection des individus et des habitats d'espèces, art. 3 - protection des individus, art. 4 protection des individus uniquement contre la mutilation

Directive « habitats » (dir. Du 21/05/1992): An. IV - Espèce dont la conservation nécessite une protection stricte

Liste rouge nationale : Liste rouge des reptiles de France métropolitaine, 2008

Statut régional : statut en Basse Normandie (d'après Barrioz) et Liste rouge de Basse-Normandie des amphibiens et des reptiles, en cours de publication validée par le CSRPN

Des stations de **Lézard à deux raies** (anciennement Lézard vert occidental) sont présentes dans les dunes de Baubigny, à Surtainville et au Rozel ; il s'agit des localités les plus septentrionales connues du département. Il est abondant mais la population reste fragile de par son isolement. La population la plus proche semble être celle des alentours d'Agon-Coutainville à plus de 60km.

Le **Lézard vivipare** est commun à l'échelle du site. L'absence d'observation au niveau des dunes de St-Germain (Havre de Lessay nord) est sûrement liée à un manque de prospections spécifiques.

Le **Lézard des murailles** a été observé en 2012 et 2013 en lisière des sites du Conservatoire du littoral ou de l'ENS de Portbail.

La connaissance partielle de la répartition des reptiles sur le périmètre ne permet pas de préciser si l'**Orvet fragile** ou la **Couleuvre helvétique (ex-Couleuvre à collier)** sont communs, mais elles sont présentes dans presque toutes les entités du site. Pour autant, il s'agit d'espèces malgré tout peu fréquentes dans les zones humides de la région. Leur état de conservation est *a priori* bon étant donné les surfaces importantes d'habitats favorables de qualité (pannes dunaires...).

La **Coronelle lisse** est indiquée (CPIE du Cotentin - Conservatoire du littoral, comm. pers.) au sud de la pointe du Banc (secteur touchant le périmètre d'étude) en 2014, en compagnie de l'Orvet fragile et du Lézard vivipare. Elle a été également observée au Cap de Carteret et dans les dunes d'Hatainville. **Il est important de prendre en compte cette espèce.**

Enfin, la **Vipère péliade**, présente dans toutes les entités du site, apparaît en forte régression dans toute la Manche, et constitue donc un enjeu fort de préservation. La destruction de cette espèce ou de ses habitats n'est pas interdite, c'est l'un des reptiles les moins protégés de France. Une sensibilisation particulière à cette espèce pourrait être mise en place pour les riverains des sites ou les visiteurs, via des bulletins communaux, des interventions dans les campings, des documents en office de tourisme.

Oiseaux

Une large diversité d’oiseaux fréquente le site d’étude, qu’il s’agisse d’espèces terrestres ou strictement marines, d’espèces nicheuses, hivernantes ou de passages en période internuptiale. **122 espèces d’oiseaux sont ainsi connues sur l’aire d’étude.**

La mosaïque de milieux naturels de la frange littorale leur fournit les sites de reproduction et d’alimentation nécessaires. Tous les grands types de milieux présents sur le site d’étude sont exploités par l’avifaune patrimoniale. Les vastes estrans sablo-vaseux qui se découvrent à marée basse dans les havres sont plus accueillants pour les limicoles que les plages strictement sableuses ou sablo-graveleuses.

Tableau 1. Oiseaux nicheurs par type de milieu	
<i>Grand type de milieu</i>	<i>Espèces</i>
Prés salés	Tadorne de Belon, Bernache cravant
Haut de plage	Grand Gravelot, Gravelot à collier interrompu, Hirondelle des rivages, Bergeronnette grise
Dune	Guêpier d'Europe (1 seule mention), Perdrix grise, Traquet motteux, Alouette des champs, Pipit farlouse
Zone humide et aquatique	Bergeronnette printanière, Bouscarle de Cetti, Bouvreuil pivoine, Grèbe castagneux, Tarier des prés, Vanneau huppé, Bruant des roseaux, Cisticole des joncs, Rousserolle effarvatte
Lande / Fourrés	Accenteur mouchet, Fauvette babillarde, Fauvette grisette, Fauvette pitchou, Linotte mélodieuse, Pipit farlouse, Pouillot fitis, Rossignol, Traquet pâtre, Troglodyte
Milieu prairial, bocager, petit boisement	Alouette des champs, Bruant jaune, Bruant zizi, Perdrix rouge, Pigeon colombin, Pouillot fitis
Boisement (résineux)	Buse, Corneille, Epervier, Grive musicienne, Mésange charbonnière, Mésange bleue, Serin cini
Falaises, littoral rocheux	Grand corbeau, Pipit maritime
Zone anthropique	Etourneau, Faucon crécerelle, Huppe fasciée, Moineau

Sur les 70 espèces d’oiseaux qui nichent dans l’aire d’étude, 24 sont patrimoniales.

En période de nidification, citons l’importance de la côte ouest du Cotentin, donc du périmètre d’étude, pour le Gravelot à collier interrompu (7% de la population nicheuse nationale) qui trouve différents milieux propices à son installation : plages essentiellement, mais aussi herbus, dunes, schorre et champs cultivés proches du littoral (AAMP & Biotope, 2011).

Liste des oiseaux nicheurs patrimoniaux						
Noms vernaculaires	Noms scientifiques	Protection nationale	Liste rouge France nicheurs	Directive Oiseaux	Liste rouge nicheurs Normandie	Liste rouge nicheurs Basse-Normandie
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	-	Préoccupation mineure	An. II-B	-	vulnérable
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	Art. 3	Préoccupation mineure	-	Liste orange	vulnérable
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>	Art. 3	Préoccupation mineure	-	-	vulnérable
Bouvreuil pivoine	<i>Pyrrhula pyrrhula</i>	Art. 3	Vulnérable	-	-	en danger
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	Art. 3	Quasi menacée	-	-	en danger
Bruant zizi	<i>Emberiza cirlus</i>	Art. 3	Préoccupation mineure	-	Liste orange	non menacé
Fauvette babillarde	<i>Sylvia curruca</i>	Art. 3	Préoccupation mineure	-	-	en danger
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	Art. 3	Quasi menacée	-	-	non menacé
Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	Art. 3	Préoccupation mineure	An. I	Liste orange	non menacé
Grand Corbeau	<i>Corvus corax</i>	Art. 3	Préoccupation mineure			en danger critique
Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>	Art. 3	Vulnérable	-	Liste orange	en danger
Gravelot à collier interrompu	<i>Charadrius alexandrinus</i>	Art. 3	Quasi menacée	An. I	Liste orange	vulnérable
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	Art. 3	Préoccupation mineure	-	-	vulnérable
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	Art. 3	Préoccupation mineure	-	-	disparu
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>	Art. 3	Préoccupation mineure	-	Liste orange	non menacé
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	Art. 3	Préoccupation mineure	-	Liste orange	vulnérable
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	Art. 3	Vulnérable	-	-	vulnérable
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>	-	Préoccupation mineure	An. II-B	-	vulnérable
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	Art. 3	Vulnérable	-	-	en danger
Pipit maritime	<i>Anthus petrosus</i>	Art. 3	Préoccupation mineure	-	Liste orange	en danger
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	Art. 3	Quasi menacée	-	-	en danger
Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	Art. 3	Vulnérable	-	Liste orange	non menacé
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	Art. 3	Quasi menacée	-	Liste rouge	en danger critique
Vanneau huppé	<i>Vanellus vanellus</i>	-	Préoccupation mineure	An. II-B	Liste orange	en danger

Parmi les 52 espèces migratrices ou hivernantes sur le site, se trouvent notamment :

- de nombreuses espèces côtières (laridés, sternes, plongeurs, Bernache cravant à ventre pâle dans les havres....) ;
- quelques passereaux rares comme le Bruant des neiges ou l'Alouette haussecol (une seule observation) ;
- des espèces exploitant les prés salés comme les aigrettes, les pluviers et les courlis ;
- des oiseaux ubiquistes comme l'Hirondelle rustique ou le Corbeau freux.

Le site abrite 122 espèces d'oiseaux connues, cette diversité étant liée aux vastes surfaces d'habitats naturels variés. Du point de vue général, le site ne constitue pas un site d'importance majeure pour ce groupe écologique.

Mais, compte-tenu de la présence circonscrite de certaines espèces particulières et menacées (Gravelot à collier interrompu, Fauvette pitchou, Grand Corbeau...), l'opportunité de la désignation en ZPS de certains secteurs pourrait être étudiée.

Mammifères terrestres

La connaissance des mammifères sur le site est relativement pauvre, d'une part parce qu'ils sont peu étudiés, et d'autre part parce qu'il s'agit d'espèces souvent discrètes et nocturnes. Cependant, 22 espèces de mammifères terrestres sont connues dans l'aire d'étude.

Mammifères présents dans l'aire d'étude						
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Directive « Habitats »	Liste rouge France	Statut départemental	Présence dans le site N2000
Belette d'Europe	<i>Mustela nivalis</i>	-	-	préoccupation mineure	Commun	X
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	-	-	préoccupation mineure	Commun	X
Chevreuril européen	<i>Capreolus capreolus</i>	-	-	préoccupation mineure	Commun	X
Fouine	<i>Martes foina</i>	-	-	préoccupation mineure	Commun	X
Hérisson d'Europe	<i>Erinaceus europaeus</i>	art 2	-	préoccupation mineure	Commun	X
Hermine	<i>Mustela erminea</i>	-	-	préoccupation mineure	Commun	X
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	-	-	préoccupation mineure	Commun	X
Lièvre d'Europe	<i>Lepus europaeus</i>	-	-	préoccupation mineure	Commun	X
Putois d'Europe	<i>Mustela putorius</i>	-	An. V	préoccupation mineure	Peu commun	X
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	-	-	non applicable	Commun	X
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	-	-	préoccupation mineure	Commun	X

Micromammifères						
Campagnol agreste	<i>Microtus agrestis</i>	-	-	préoccupation mineure	Commun	X
Campagnol des champs	<i>Microtus arvalis</i>	-	-	préoccupation mineure	Commun	X
Campagnol roussâtre	<i>Clethrionomys glareolus</i>	-	-	préoccupation mineure	Commun	X
Campagnol souterrain	<i>Microtus subterraneus</i>	-	-	préoccupation mineure	Commun	X
Crocidure musette	<i>Crocidura russula</i>	-	-	préoccupation mineure	Commun	X
Mulot sylvestre	<i>Apodemus sylvaticus</i>	-	-	préoccupation mineure	Commun	X
Musaraigne couronnée	<i>Sorex coronatus</i>	-	-	préoccupation mineure	Commun	X
Rat des moissons	<i>Micromys minutus</i>	-	-	préoccupation mineure	Assez commun	X
Rat musqué	<i>Ondatra zibethicus</i>	-	-	non applicable	Commun	X
Souris grise	<i>Mus musculus</i>	-	-	préoccupation mineure	Commun	X
Taube d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	-	-	préoccupation mineure	Commun	X

Protection nationale (Arr. du 23/04/2007) : art. 2 - protection des individus et des habitats d'espèces
 Directive « habitats » (dir. Du 21/05/1992 An. IV - Espèce dont la conservation nécessite une protection stricte
 Liste rouge nationale : Liste rouge des mammifères de France métropolitaine, 2009
 Statut départemental : Les mammifères sauvages de Normandie, GMN, 2004

Tous les mammifères terrestres observés sont communs à l'échelle régionale et départementale. La seule espèce qui revêt un intérêt particulier est le Hérisson d'Europe qui, malgré sa vaste distribution, est protégé au niveau national.

2 espèces de rongeurs à caractère envahissant ont été détectées sur le site (Ragondin et Rat musqué) mais leur comportement ne semble pas tendre vers une augmentation drastique des populations. Une surveillance de ces populations est de mise notamment aux alentours d'Hatainville.

Il faut noter un manque de connaissances en ce qui concerne les micro-mammifères, certaines prospections pourraient être mises en place pour mieux appréhender ces populations intéressantes.

Mammifères aériens : les chauves-souris

La diversité chiroptérologique est élevée, avec 10 espèces contactées de façon certaine. La moitié de la chiroptérofaune régionale a été observée sur le site d'étude.

Réputés pour ne pas être un habitat de prédilection pour les chauves-souris, les massifs dunaires s'avèrent toutefois intéressants surtout comme zones de chasse. Les trois espèces omniprésentes sur les entités sont la Pipistrelle commune, pourtant en déclin au niveau national, la Pipistrelle de Kuhl et la Sérotine commune. Le nombre de contacts a été particulièrement important pour la Pipistrelle commune.

La Pipistrelle de Nathusius, en revanche, n'a été contactée qu'une seule fois dans les dunes de Lindbergh.

Chiroptères présents dans l'aire d'étude						
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Protection nationale	Directive « Habitats »	Liste rouge régionale	Statut départemental	Présence dans l'aire d'étude
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	art 2 LC	An. II, An. IV	quasi menacé NT	Rare	X
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	art 2 LC	An. II, An. IV	préoccupation mineure LC	Commun	X
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	art 2 NT	An. II, An. IV	quasi menacé NT	Peu Commun	X
Murin à moustaches*	<i>Myotis mystacinus</i>	art 2 LC	An. IV	préoccupation mineure LC	C	(X)
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	art 2 LC	An. IV	préoccupation mineure LC	C	X
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	art 2 LC	An. IV	préoccupation mineure LC	C	X
Noctule de Leisler*	<i>Nyctalus leisleri</i>	art 2 NT	An. IV	Vulnérable VU	R	(X)
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	art 2 LC	An. IV	préoccupation mineure LC	PC	X
Oreillard roux*	<i>Plecotus auritus</i>	art 2 LC	An. IV	préoccupation mineure LC	C	(X)
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	art 2 LC	An. IV	préoccupation mineure LC	C	X
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	art 2 LC	An. IV	préoccupation mineure LC	PC	X
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>	art 2 NT	An. IV	quasi menacé NT	Rare	X
Pipistrelle pygmée*	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	art 2 LC	An. IV	Non évalué DD	RR	(X)
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	art 2 LC	An. IV	préoccupation mineure LC	C	X

Protection nationale (Arr. du 23/04/2007) : art. 2 - protection des individus et des habitats d'espèces

Directive « habitats » (dir. Du 21/05/1992): An II - Espèce dont la conservation nécessite la désignation d'un site Natura 2000 ;An. IV - Espèce dont la conservation nécessite une protection stricte ;

Liste rouge nationale : Liste rouge des mammifères de France métropolitaine, 2009

Statut départemental : Les mammifères sauvages de Normandie, GMN, 2004

*Ces espèces n'ont pas été déterminées de façon certaine. Certaines données d'écoute particulièrement complexes à analyser ont permis de déterminer des groupes d'espèces sans pouvoir aller à l'échelle spécifique.

3 espèces de chauves-souris sont d'intérêt européen : la Barbastelle d'Europe, le Grand Murin et le Grand Rhinolophe.

La Barbastelle d'Europe a principalement été observée en 2013 au nord de Carteret, à proximité du réservoir d'eau du bourg d'Hatainville et au Cap du Rozel. Elle a été également repérée au nord du Cap du Rozel. Enfin, deux individus ont été contactés au niveau du pont routier de la D650 franchissant l'Olonde. Les prospections montrent un taux d'activité fort.

Cette espèce avait été également contactée en 2008 au Cap de Carteret (ENS) et dans les dunes de Saint-Jean à Portbail (ENS) au cours de l'étude réalisée par le Groupe Mammalogique Normand (GMN) pour le SyMEL. Une étude plus précise en 2011 a révélé l'exploitation de la dune grise et de la laisse de mer des dunes d'Hatainville. Les individus vont chasser dans les dunes et sur le cap lorsque les conditions météo sont optimales. L'étude montre l'intérêt pour les chiroptères, et particulièrement la Barbastelle d'Europe, des zones boisées du vallon des Douits, des allées de cyprès dans les dunes et du boisement au sud du Hameau de la mer, alors que les blockhaus ne semblent pas présenter d'intérêt particulier.

Le Grand Murin est très peu représenté sur le site. Sa présence n'a été décelée qu'au nord de Carteret, au sein des alignements de résineux se trouvant non loin du lieu-dit « les Fermes de Carteret », et sur la commune de St-Rémy-des-Landes en bordure d'une mare du lieu-dit « les Mielles d'Allonne ».

A l'instar du Grand Murin, le **Grand Rhinolophe** semble peu présent sur le site. Il a été contacté dans les dunes d'Hatainville au sein des alignements de résineux aux « Fermes de Carteret » et à proximité du réservoir d'eau du bourg d'Hatainville.

Malgré des effectifs limités, l'état de conservation des populations de chauves-souris d'intérêt communautaire est considéré comme bon, leurs habitats n'étant ni dégradés de manière significative ni menacés

La faune d'intérêt européen (annexe II de la Directive « Habitats »)

4 espèces animales d'intérêt européen sont connues sur le périmètre.

Synthèse des espèces animales d'intérêt européen				
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Code Natura 2000	Localisation	Etat de conservation
Amphibiens				
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	1166	Très commun dans les pannes dunaires	Bon La seule menace qui pèse sur cette espèce est la dégradation de ses milieux de reproduction par eutrophisation, embroussaillage ou destruction.
Chauves-souris				
Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella barbastellus</i>	1308	Dunes d'Hatainville, Carteret (ENS), Havre de Surville	Bon. Fort taux d'activité près du Rozel et dans le Havre de Surville, présente aussi à Hatainville. Menacée par le biais des risques encourus par la ressource alimentaire eu égard à l'utilisation de produits antiparasitaires pour le bétail et de pesticides dans les cultures
Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	1324	1 contact dans les dunes d'Hatainville 1 contact dans les Mielles d'Allonne à Saint-Rémy-des-Landes	Bon Très faible taux d'activité. Menacé par le biais des risques encourus par la ressource alimentaire eu égard à l'utilisation de produits antiparasitaires pour le bétail et de pesticides dans les cultures
Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304	2 contacts dans les dunes d'Hatainville	

Le site peut être considéré comme un territoire d'importance majeure pour la conservation du Triton crêté, de par ses effectifs hors du commun et de sa vaste distribution sur le site.

Spécificités par secteur et échelle suprasite

Bilan des espèces faunistiques par entité et à l'échelle suprasite								
Thématique	Vertes fosses- Cap du Rozel	Dunes d'Hatainville	ENS du cap de Carteret	ENS dunes de Portbail / St G. de la Rivière	Dunes de Lindbergh - Havre de Portbail)	Havre de Surville	Havre de Lessay (nord)	Echelle suprasite
Faune : ■ Invertébrés : crustacés, gastéropodes, Odonates, Orthoptères, Hétéroptères						15 espèces de Crustacés malacostracés, dont 6 patrimoniales		
		Au moins 15 espèces, dont 7 patrimoniales, parmi lesquelles 1 rare : <i>Pomatias elegans</i>	2 espèces rares : <i>Pomatias elegans</i> et <i>Platyarthrus hoffmannseggii</i>	9 espèces de mollusques		31 espèces de Gastéropodes dont 5 patrimoniales		
		8 espèces d'Odonates dont 4 patrimoniales (Leste sauvage et <i>Sympetrum méridional</i>)		13 espèces d'invertébrés	1 espèce d'Odonate patrimoniale	14 espèces d'Odonates dont 3 patrimoniales (Lestes sauvage et brun, <i>Sympetrum méridional</i>)	1 espèce d'Odonate patrimoniale	18 espèces d'Odonates dont 6 patrimoniales
		2 espèces potentielles d'Orthoptères patrimoniales	16 espèces d'Orthoptères, dont 3 patrimoniales		4 espèces d'Orthoptères patrimoniales dont 2 rares (Grillon d'Italie)	14 espèces d'Orthoptères dont 5 patrimoniales	2 espèces d'Orthoptères patrimoniales	18 espèces d'Orthoptères dont 5 menacées,
					1 espèce d'Hétéroptère rare	18 espèces d'Hétéroptères aquatiques dont 3 remarquables, et 25 espèces d'Hétéroptères terrestres, dont 3 patrimoniales.	1 espèce d'Hétéroptère aquatique rare (<i>Corixa panzeri</i>)	

Faune : <ul style="list-style-type: none"> ■ Invertébrés : Lépidoptères, Coléoptères, autres insectes, Arachnides ■ Poissons ■ Amphibiens ■ Reptiles 		27 espèces de Rhopalocères dont 2 patrimoniales (Ecaille chinée)			14 espèces de Rhopalocères dont 2 patrimoniales (Grand nacré) et 10 espèces d'Hétérocères	24 espèces de Rhopalocères dont 6 patrimoniales (Machaon, Azuré de l'ajonc), et 12 taxons d'Hétérocères dont 3 patrimoniaux	Au moins 4 espèces	34 espèces de papillons de jour dont 2 patrimoniales	
		51 espèces de coléoptères carabiques, 38 espèces de coléoptères aquatiques. Lucane cerf-volant et 1 bousier rare (<i>Aphodius conspurcatus</i>)	3 espèces de coccinelles patrimoniales		Nombreux coléoptères, notamment carabiques, dont <i>Princidium pallidipenne</i>	40 taxons de coléoptères carabiques dont 14 patrimoniaux. 39 coléoptères aquatiques (4 rares). 20 espèces de coccinelles dont 4 patrimoniales. 29 autres coléoptères dont 11 patrim.		3 scarabéidés patrimoniaux	
		1 espèce de tenthrède rare (<i>Pontania collectanea</i>) liée aux saules rampants			1 espèce de tenthrède rare (<i>Pontania collectanea</i>) liée aux saules rampants + 3 autres hyménoptères rares	16 espèces de Diptères syrphidés, dont 3 patrimoniales, 20 espèces d'Hyménoptères			
					10 espèces d'Araignées	46 taxons d'Arachnides dont 5 patrimoniaux			
						2 espèces connues dans la Dure : Anguille et Epinoche		7 espèces de poissons	
		7 espèces d'amphibiens (dont Triton alpestre), dont 2 pionnières	12 espèces d'amphibiens (dont Tritons crêté et alpestre et Grenouille rousse), dont 3 pionnières	3 espèces d'amphibiens dont 1 pionnière	6 espèces d'amphibiens dont 2 pionnières	12 espèces d'amphibiens (dont Tritons marbré, crêté et de Blasius), dont 3 pionnières	11 espèces d'amphibiens (dont Tritons marbré et de Blasius) dont 3 pionnières	11 espèces d'amphibiens (dont Tritons alpestre, marbré et de Blasius), dont 2 pionnières	13 espèces d'amphibiens plus une hybride, dont 3 espèces pionnières rares dans la région, et 11 espèces de milieux évolués, dont le Triton crêté et le Triton palmé présents sur tous les sites
		4 espèces de reptiles dont Lézard à deux raies (ou Lézard vert occidental)	5 espèces de reptiles, dont Coronelle lisse	4 espèces de reptiles, dont Coronelle lisse	2 espèces de reptiles	4 espèces de reptiles	4 espèces de reptiles	3 espèces de reptiles	6 espèces de reptiles

matique	Vertes fosses-Cap du Rozel	Dunes d'Hatainville	ENS du cap de Carteret	ENS dunes de Portbail / St G. de la Rivière	Dunes de Lindbergh - Havre de Portbail)	Havre de Surville	Havre de Lessay (nord)	Echelle suprasite
Faune : <ul style="list-style-type: none"> ■ Oiseaux ■ Mammifères terrestres et micromammifères ■ Chiroptères 	<p>9 espèces d'oiseaux nicheurs patrimoniales, dont Grand Corbeau</p>	<p>86 espèces recensées (38 nicheuses en 2018), dont 18 d'oiseaux nicheurs patrimoniales, dont Gravelot à collier interrompu, Grand Gravelot, Alouette des champs, Pipit farlouse, Traquet motteux, Phragmite des joncs, Fauvette pitchou, Bruant jaune, Huppe fasciée et Pigeon colombin</p>	<p>8 espèces d'oiseaux nicheurs dont 3 patrimoniales : Grand Corbeau, Pipit maritime et Fauvette pitchou. Occasionnellement Faucon crécerelle et Pigeon colombin</p>	<p>55 espèces d'oiseaux, dont 9 d'oiseaux nicheurs patrimoniales, dont Gravelot à collier interrompu</p>	<p>57 espèces recensées, dont 14 d'oiseaux nicheurs patrimoniales, dont Hirondelles de rivages, Tadorne de Belon, Traquet motteux, Huppe fasciée, Guêpier d'Europe et Tarier des prés, Bernache cravant à ventre pâle, Grèbe castagneux, Harle huppé, Pingouin torda...</p>	<p>13 espèces d'oiseaux nicheurs patrimoniales (19 en 2003)</p>	<p>5 espèces d'oiseaux nicheurs patrimoniales, dont Tarier des prés, Linotte mélodieuse, Fauvette grisette, Pipit farlouse, Alouette des champs, Serin cini, Tadorne de Belon, Courlis cendré</p>	<p>122 espèces d'oiseaux connues : 70 espèces nicheuses, dont 24 espèces patrimoniales, et 52 espèces migratrices ou hivernantes</p>
	<p>7 espèces de mammifères terrestres et 1 espèce de micromammifères</p>	<p>10 espèces de mammifères terrestres (dont la Fouine et le Hérisson d'Europe) et 10 espèces de micromammifères (dont le Rat des moissons et le Rat musqué)</p>	<p>6 espèces de mammifères terrestres + 2 espèces patrimoniales de mammifères marins à proximité (Grand dauphin et Phoque gris)</p>	<p>3 espèces de mammifères terrestres</p>	<p>7 espèces de mammifères terrestres (dont le Hérisson d'Europe) et 9 espèces de micromammifères (dont la Souris grise)</p>	<p>9 espèces de mammifères terrestres (dont le Putois d'Europe) et 4 espèces de micromammifères</p>	<p>11 espèces de mammifères terrestres, dont 1 patrimoniale, et 11 espèces de micro-mammifères</p>	<p>11 espèces de mammifères terrestres, dont 1 patrimoniale, et 11 espèces de micro-mammifères</p>
	<p>4 espèces sûres de chiroptères, dont la Barbastelle d'Europe, et 8 espèces potentielles (dont la Noctule de Leisler).</p>	<p>8 espèces sûres de chiroptères, dont la Barbastelle d'Europe, le Grand Murin et le Grand Rhinolophe, et 5 espèces probables.</p>			<p>6 espèces sûres de chiroptères, dont la Barbastelle d'Europe, et 5 espèces probables.</p>	<p>5 espèces sûres de chiroptères, dont la Barbastelle d'Europe et le Grand Murin, et 2 espèces probables.</p>	<p>10 espèces de chiroptères certaines, plus 4 espèces potentielles, dont 2 espèces patrimoniales et 3 espèces d'intérêt européen.</p>	

Evaluation globale de la valeur patrimoniale du site

L'intérêt écologique et paysager du site est exceptionnel, il réside dans l'alternance de milieux naturels et paysagers (caps rocheux, dunes perchées, havres et côtes basses), abritant une biodiversité riche et variée. Chaque secteur géographique du site présente un intérêt particulier, aucun n'est dépourvu d'attrait ni d'atouts.

Ainsi, la diversité, la dimension et la qualité des habitats sont propices à l'expression d'une grande diversité biologique, dans tous les compartiments floristiques et faunistiques. Cette richesse écologique se traduit par la présence de nombreuses espèces patrimoniales, et notamment d'espèces rares, peu présentes ailleurs dans la région, ou d'espèces protégées au niveau européen, national ou régional.

C'est la diversité et l'imbrication de tous les habitats (mosaïque), ainsi que leur bon état de conservation général, qui sont à l'origine de cette valeur patrimoniale forte. Les différents stades d'évolution des milieux sont bien représentés et s'entrecroisent sur le site : des dunes embryonnaires aux dunes boisées, des zones humides à un stade pionnier aux dépressions atterries et fermées, des vasières aux prés salés...

Parmi tous ces milieux, les zones humides intra-dunaires sont sources d'une diversité végétale, ornithologique et batrachologique particulièrement remarquables. La forte représentation des espèces d'amphibiens sur le site est à considérer avec attention, dans un contexte général de déclin des populations partout en Europe et en France.

Par ailleurs, au-delà du patrimoine naturel, il convient de mettre également en avant le fort intérêt du site pour les autres formes de patrimoine.

Les paysages littoraux remarquables de la Côte Ouest sont notamment mis en valeur par la présence de 2 sites naturels classés au titre des paysages.

En complément des 2 monuments historiques au sein du site (Vieille Eglise de Carteret et vestiges de l'ancien corps de garde de Barneville-Carteret), les traces de petit patrimoine (militaire, vernaculaire, religieux...) sont assez nombreuses, diversifiées et réparties sur l'ensemble du site : lavoir des Fontenelles, Fontaine Saint-Germain, murets de pierres sèches, blockhaus, batterie du Nez de Carteret, corps de garde de Surtainville, vestiges d'abris douaniers... Bien qu'elles soient discrètes et de dimensions réduites, elles témoignent des activités humaines passées, tout comme la toponymie encore présente dans les dunes ou sur l'estran (surveillance des côtes, récoltes diverses...), et participent à la valeur patrimoniale du site.

Enfin, trois sites archéologiques majeurs sont identifiés sur le périmètre du Document Unique de Gestion : un site sur le versant nord du Cap du Rozel, un site paléolithique sur le versant sud du Cap du Rozel (le Pou), et le Cap de Carteret avec son plateau (le Castel).

La Côte Ouest du Cotentin de Saint-Germain-sur-Ay au Rozel présente donc une valeur patrimoniale très forte.

Les enjeux du territoire

Un enjeu : dans le sens le plus simple du terme, c'est ce qui est « en jeu ». Un enjeu correspond donc à quelque chose d'important à gagner ou à perdre pour le territoire.

Les enjeux portent sur l'ensemble du territoire de **2751 ha** (le site Natura 2000 et les 5 zones d'interventions du Conservatoire du Littoral). Ils sont donc **généraux** et portent sur des **thèmes transversaux** qu'ont **en commun**, au moins pour partie, **les différentes communes littorales** concernées par les politiques environnementales de Natura 2000 et du Conservatoire du Littoral.

Les enjeux généraux sont ensuite **hiérarchisés puis déclinés en orientations stratégiques** (ou objectifs à long terme) qui indiquent le ou les caps à suivre pour répondre à ces enjeux. Ces orientations stratégiques sont elles-mêmes hiérarchisées, selon les priorités fixées par les deux politiques environnementales du territoire, **afin de les traduire en mesures de gestion qui constitueront le plan opérationnel d'actions.**

Cinq grands enjeux ont été définis sur le territoire du Document Unique, de 2751 ha. Ils représentent les grands défis à relever sur le territoire, dans le cadre des politiques environnementales de Natura 2000 et du Conservatoire du littoral.

- **Préservation de l'intérêt écologique du site.** Il s'agit de protéger, gérer et valoriser l'ensemble du patrimoine naturel et de la biodiversité du site, chaque compartiment naturel (faune / flore / habitats) constituant en lui-même un enjeu, tous ces enjeux naturels étant hiérarchisés.
- **Préservation des autres intérêts patrimoniaux du site** (paysage, histoire, culture)
- **Partage de l'espace dans le respect de l'intégrité des espaces naturels**
- **Valorisation du site et de sa gestion, sensibilisation des usagers et du public et coordination avec les autres démarches territoriales** (projets, initiatives citoyennes, réseaux constitués)
- **Amélioration et partage des connaissances sur le site.**

Certaines problématiques dépassant le cadre du territoire ne constituent pas des enjeux en elles-mêmes, mais sont à prendre en compte dans les orientations stratégiques correspondant aux enjeux énoncés ci-dessus, car elles ont ou auront un impact sur l'évolution et la gestion des habitats (et donc sur l'évaluation des objectifs qui seront décidés dans ce document) : qualité de l'eau, place de l'agriculture dans les espaces naturels littoraux, occupation des sols, dynamique sédimentaire et changement global.

Le littoral, sujet à une forte dynamique naturelle, connaît des changements d'occupation des sols (interface terre-mer mobile) qui peuvent conduire à une évolution des habitats naturels présents. Ainsi, l'érosion littorale, en reculant le trait de côte, peut entraîner la disparition de certains habitats naturels (et constituer un réel danger lorsque l'arrière-dune est urbanisée). De même, le colmatage progressif des havres, liée à la dynamique sédimentaire naturelle, transforme petit à petit les habitats en conduisant à leur végétalisation. Enfin, en milieu arrière-littoral, l'embroussaillage peut progresser au dépens des surfaces ouvertes, qui sont souvent plus intéressantes d'un point de vue patrimonial. Sans être un enjeu à part entière, l'évolution naturelle est un facteur de perte ou de

transformation des habitats qu'il faut prendre en compte pour l'évaluation future du maintien des habitats.

Parmi les usages sur le site, l'agriculture est l'usage professionnel qui a le plus d'impact sur les milieux, notamment sur les dunes, soit de manière positive puisqu'elle contribue à la gestion des milieux naturels (lutte contre l'embroussaillage), soit de manière négative si les pratiques sont inadaptées (intensification, affouragement, rudéralisation, maraîchage). L'avenir de cette activité professionnelle sur le littoral, les contraintes qui lui sont imposées et les orientations stratégiques de développement, ne sont pas du ressort des politiques environnementales du Conservatoire du Littoral et de Natura 2000 et ne constituent donc pas un enjeu en soi. Le Document Unique de gestion tient compte de l'agriculture en tant qu'usage auxiliaire de gestion écologique des milieux naturels, afin de préserver les enjeux identifiés.

Enjeu n° 1 : Préservation de l'intérêt écologique du site

Ce territoire de la Côte Ouest est un espace rare, riche et diversifié avec notamment des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Il porte donc une responsabilité particulière pour la préservation du patrimoine naturel, que ce soit à l'échelle européenne, nationale ou régionale.

Les habitats naturels, conditionnés par plusieurs facteurs abiotiques tels que l'humidité, la salinité, le pH et le type de sol, ou encore les conditions trophiques, se répartissent en trois grandes entités paysagères : les massifs dunaires, les havres et les caps. Ils sont le support de nombreuses espèces patrimoniales et leur offrent les fonctionnalités écologiques nécessaires pour accomplir tout ou partie de leur cycle de vie (zone d'accueil et de repos, d'alimentation, de reproduction, de nourricerie). Enfin, ils rendent des services utiles à l'homme (fonction épuratrice des zones humides, espace tampon contre l'érosion littorale, support d'activités économiques et sociales, etc.).

Pour rappel, le territoire du Document Unique de Gestion **17 habitats d'intérêt communautaire** (15 végétalisés et 2 non végétalisés), dont 2 sont prioritaires : dunes grises et forêts de pentes, éboulis et ravins.

Parmi eux, **8 habitats dunaires et associés**, alternant divers types de pelouses et des zones humides, sont les habitats majoritaires du site, avec un recouvrement total d'environ 60% du site (dunes grises, dunes mobiles, dépressions humides). 74 mares, temporaires ou permanentes, sont présentes dans les nombreuses dépressions humides du site, ces dernières représentant une surface de 145 ha. Elles abritent une flore et une faune rares et menacées et constituent un enjeu majeur de conservation pour le site dans son ensemble.

Les **4 habitats d'intérêt communautaire de prés salés** du site exercent également d'importantes fonctions écologiques pour les invertébrés, les poissons ou les oiseaux : productivité (matière organique), accueil, alimentation, nourricerie, frayère, repos...

Quant aux **habitats de falaises, dont 5 sont d'intérêt européen** (fissures de rochers, pelouses aérohalines, landes et boisements), ils représentent, par nature, de très faibles surfaces (2% du site Natura 2000 au total) et sont de ce fait d'un grand intérêt, il convient de les préserver.

Le territoire est également riche en flore : il accueille **37 espèces de plantes fortement patrimoniales, rares ou menacées, dont 3 d'intérêt communautaire** : l'Oseille des rochers (non revue depuis 1998), l'Ache rampante et le Liparis de Loësel. La faune n'est pas en reste, avec **plus de 70 espèces présentant un intérêt patrimonial**. Parmi elles, **4 sont d'intérêt communautaire** : Triton crêté, Barbastelle d'Europe, Grand Murin et Grand Rhinolophe. La préservation des amphibiens liés aux dépressions humides du site constitue un enjeu majeur pour le territoire.

- *Ce qui est en jeu* : Le maintien d'un espace naturel remarquable, rare et de qualité, et des fonctionnalités écologiques qui lui sont associées.
- *Risques et menaces* : Une perte de diversité du fait de la disparition ou de la raréfaction d'habitats naturels ou d'espèces patrimoniales, une banalisation ou une artificialisation des milieux avec une perte des services rendus par ces milieux naturels.

Priorité 1 : Protéger les habitats et espèces d'intérêt communautaire du territoire, caractéristiques ou rares, pour lesquels le site a une responsabilité particulière à l'échelle de l'Europe, afin d'atteindre leur bon état de conservation et de s'assurer du maintien de leur fonctionnalité écologique.

Une méthode de hiérarchisation des habitats naturels et des espèces d'intérêt européen est proposée en **annexe...** Les résultats du classement obtenu avec cette méthode ont été discutés en groupe de travail, et la hiérarchisation a ensuite été revue à l'aide des expertises de divers naturalistes.

Enjeux liés aux milieux dunaires et aux zones humides associées

La Côte Ouest du Cotentin comporte de grandes surfaces dunaires, réparties en différents massifs plus ou moins étendus. Trois espèces (Ache rampante, Liparis de Loësel, Triton crêté) et huit habitats naturels d'intérêt communautaire sont concernés par le maintien de la bonne qualité de ces milieux dunaires, de la dynamique naturelle qui les met en place et de la fonctionnalité de cette mosaïque de milieux (dunes embryonnaires, dunes mobiles, pelouses dunaires à mousses, graminées, fourrés et arbustes, dépressions humides et mares...).

La priorité sera donc de **conserver la succession naturelle de formation des milieux dunaires**, d'un stade jeune (laisses de mer, dunes mobiles à Oyat) à un stade avancé (dunes grises, dépressions humides et fourrés), de **favoriser l'emboîtement géographique de ces habitats (mosaïque)** afin **d'assurer la fonctionnalité globale** des milieux dunaires. Concernant les espèces, il s'agira de conserver plus particulièrement celles inféodées aux dépressions humides dunaires : le Liparis de Loësel et l'Ache rampante pour la flore, et le Triton crêté pour la faune. Avec ce dernier, c'est l'ensemble des amphibiens qu'il convient de protéger, le site ayant une grande responsabilité dans la conservation des amphibiens au niveau régional.

Il convient de noter que le bon état des zones humides et des espèces liées dépend grandement de la qualité de l'eau. Or celle-ci est dégradée dans certains secteurs du site, du fait de facteurs internes au site, mais aussi, et même souvent, externes, en amont du site. L'amélioration de la qualité de l'eau doit être réfléchi à l'échelle de l'ensemble du bassin versant et dépasse donc le cadre du présent Document Unique de Gestion.

Enjeux liés aux milieux estuariens et de prés salés

Les deux havres de Portbail et Surville présents dans le périmètre d'étude, bien que très différents dans leur fonctionnement (surface, dynamique naturelle, naturalité, utilisation par l'homme...), sont tous les deux des milieux complexes, riches et intéressants pour la biodiversité (phytoplancton, zooplancton, invertébrés littoraux, poissons, oiseaux...).

Leurs habitats d'estuaires et de prés salés sont mis en avant pour leur évolution naturelle (transport sédimentaire) et leur fonctionnalité globale très spécifique. Il convient de **maintenir la particularité fonctionnelle de chaque havre (Surville naturel, Portbail artificialisé) et de conserver les habitats de l'interface terre-mer.**

Enjeux liés aux milieux de falaises et milieux associés

Les habitats de falaises sont très rares à l'échelle du site (moins de 2 %). Ils ne sont présents que sur les caps du Rozel et de Carteret. Pour autant, ils constituent une richesse indéniable du territoire, d'une part en contribuant à diversifier les habitats naturels du site, et d'autre part, en présentant une flore caractéristique souvent fragile. Ainsi, les pentes et fissures de falaises et les pelouses aérohalines constituent des micro-habitats avec des pentes, des orientations, des taux de salinité et d'humidité, des pH..., qui leur sont propres et qui permettent d'abriter certaines espèces rares. La **conservation de cette végétation et de sa fonctionnalité** nécessite de trouver un équilibre entre ces rudes conditions climatiques et édaphiques et les conditions de fréquentation sur le site, afin d'éviter le piétinement.

Les plateaux des caps rocheux peuvent être entrecoupés de boisements de ravins, comme c'est le cas au cap du Rozel avec l'Ormaie-Frênaie. La **conservation de cet habitat constitue une priorité**, mais ne nécessite aujourd'hui aucune intervention particulière.

	Niveau d'enjeu	Priorité Côte Ouest	Enjeux de conservation	Orientations de gestion
Habitats génériques d'intérêt communautaire				
1210-1 et 1210-2 - Végétation annuelle des laisses de mer	FORT	***	Maintien des laisses de mer sur l'estran Maintien de nettoyages de plages manuels et sélectifs Maintien d'une fréquentation adaptée	Agir pour la conservation des laisses de mer et des dunes embryonnaires et mobiles fonctionnelles pour les espèces et les habitats concernés
1220-1 - Végétation vivace des rivages de galets	Modéré	**	Maintien des cordons de galets en pied de dunes Maintien d'une fréquentation adaptée	
2110-1 - Dunes mobiles embryonnaires à Chiendent des sables	Modéré	**	Maintien du caractère mouvant et variable des habitats de dunes mobiles Maintien d'une fréquentation adaptée	
2120-1 - Dunes mobiles à <i>Ammophila arenaria</i> subsp. <i>Arenaria</i>	FORT	***		
2130*-1 et 2130*-3 - Dunes côtières fixées à végétation herbacée	FORT	***	Maintien de la diversité des pelouses dunaires Maintien d'une activité pastorale extensive	Agir pour la conservation des habitats de dunes grises fonctionnels pour les espèces et les habitats concernés
2170-1 - Dunes à Saule rampant	Faible	*	Maintien de zones arbustives et boisées (fourrés) au sein des dunes Maintien d'une activité pastorale extensive	
2180-1 - Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale / Saulaies arrière-dunaires	Faible	*		
2190-1 à 2190-5 - Dépressions humides intradunales	FORT	***	Maintien d'un réseau de dépressions humides intradunales avec une bonne qualité d'eau Maintien d'une activité pastorale extensive	Agir pour la conservation d'un réseau de dépressions humides dunaires et des milieux riverains fonctionnel pour les espèces et les habitats concernés

	Niveau d'enjeu	Priorité Côte Ouest	Enjeux de conservation	Orientations de gestion
Habitats génériques d'intérêt communautaire				
1130-1 - Estuaires	FORT	***	Maintien du caractère mouvant et variable des habitats non végétalisés marins Maintien d'une fréquentation adaptée	Mieux connaître ces habitats, évaluer leur état de conservation et agir pour la conservation de milieux marins fonctionnels pour les espèces et les habitats concernés
1140 - Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	Modéré	**		
1310-1 et 1310-2 - Végétation pionnière à <i>Salicornia</i> et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	Modéré	**	Maintien des habitats végétalisés soumis à l'influence maritime. Maintien d'une fréquentation adaptée	Mieux connaître ces habitats et agir pour la conservation de milieux végétalisés soumis à l'influence maritime fonctionnels pour les espèces et les habitats concernés
1330-1 à 1330-5 - Prés salés atlantiques	FORT	***	Maintien de la qualité biologique et des fonctionnalités des prés salés. Contrôle des espèces envahissantes Maintien d'une activité pastorale extensive	
1230-1, 1230-3 et 1230-6 - Falaises avec végétation des côtes atlantiques et Baltiques	FORT	***	Maintien des habitats de falaises végétalisés Maintien d'une fréquentation adaptée	Agir pour la conservation des fissures de rochers, pelouses silicicoles et autres habitats végétalisés des falaises favorables aux espèces et aux habitats concernés
4030-2 - Landes sèches à sub-sèches nord-atlantiques à Ajonc maritime et Bruyère cendrée	Modéré	**	Maintien de landes ouvertes basses	Agir pour la conservation des landes sèches à Ajoncs et bruyères
6510-3 - Pelouses maigres de fauche de basse altitude, xérophiles à mésophiles	Faible	*	Maintien des activités de fauche extensive	Entretien des pelouses maigres par la fauche
8220-13 - Pentures rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	FORT	***	Maintien des habitats de falaises végétalisés Maintien d'une fréquentation adaptée	Agir pour la conservation des fissures de rochers, pelouses silicicoles et autres habitats végétalisés des falaises favorables aux espèces et aux habitats concernés
9180*-1 - Forêts de pentes, éboulis, ou ravins du Tilio-Acerion	FORT	***	Maintien des habitats boisés de pentes et ravins	Agir pour la conservation des habitats boisés de pentes et ravins fonctionnels pour les espèces et les habitats concernés

	Niveau d'enjeu	Priorité Côte Ouest	Enjeux de conservation	Orientations de gestion
Flore d'intérêt communautaire				
1441 - Oseille des Rochers (<i>Rumex rupestris</i> Le Gall)	Faible	*	Maintien des habitats de falaises végétalisés favorables à cette espèce Maintien d'une fréquentation adaptée	Actualiser les connaissances de la flore dans la Manche et agir pour la conservation des fissures de rochers, pelouses silicoles et autres habitats végétalisés des falaises
1614 - Ache rampante (<i>Apium repens</i>)	Modéré	**	Maintien de dépressions humides intradunaires pâturées	Actualiser les connaissances de la flore dans la Manche et agir pour la conservation d'un réseau de dépressions humides dunaires et des milieux riverains fonctionnel pour les espèces et les habitats concernés
1903 - Liparis de Loësel (<i>Liparis loeselii</i>)	FORT	***	Maintien de dépressions humides intradunaires avec une bonne qualité d'eau	
Amphibiens d'intérêt communautaire				
1166 - Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>)	FORT	***	Maintien d'un réseau de dépressions humides intradunaires avec une bonne qualité d'eau	Agir pour la conservation d'un réseau de dépressions humides dunaires et des milieux riverains fonctionnel pour les espèces et les habitats concernés
Chiroptères d'intérêt communautaire				
1308 - Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>)	Faible	*	Maintien de milieux boisés, de lisières et de haies	Agir pour la conservation des milieux boisés favorables aux espèces et aux habitats concernés
1324 - Grand Murin (<i>Myotis myotis</i>)	Faible	*	Maintien de milieux bocagers, de haies et de cavités	Agir pour la conservation des milieux bocagers et des cavités favorables aux espèces et aux habitats concernés
1304 - Grand Rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>)	Faible	*	Maintien de milieux bocagers, de haies et de cavités	

Priorité 2 : Protéger la biodiversité dans son ensemble, et particulièrement celle d'intérêt patrimonial, de responsabilité nationale et/ou régionale et/ou départementale (habitats, flore et faune)

Avec la priorité 1 concernant les habitats et espèces du réseau Natura 2000, les actions qui seront mises en œuvre pour la bonne conservation des habitats d'intérêt européen profiteront à l'ensemble de la biodiversité, qu'elle soit patrimoniale ou plus banale.

En-dehors des habitats et espèces d'intérêt européen, le périmètre du Document Unique de Gestion comprend aussi de nombreux espèces patrimoniales, au niveau national, régional ou local. Du fait de la qualité des milieux littoraux, certaines espèces trouvent des conditions idéales pour leur installation et sont particulièrement représentées sur le site, alors qu'elles sont rares ou très rares ailleurs. A l'inverse, d'autres espèces requièrent des conditions spécifiques qu'elles ne peuvent trouver qu'en de rares emplacements sur le site. **Le fort intérêt patrimonial de cette biodiversité doit être préservé.**

Pour autant, **la biodiversité plus ordinaire, bien que moins remarquable, doit également être respectée**, car elle contribue pleinement au bon fonctionnement de l'écosystème (fourrés, mammifères, invertébrés...).

Il s'agit de **gérer au mieux les espaces naturels pour permettre la pleine expression de leurs fonctionnalités écologiques, soit pour favoriser la biodiversité dans son ensemble** (zones d'accueil, de repos, d'alimentation, de reproduction...), **soit pour les services rendus à l'homme** (rôle épurateur des zones humides, protection contre les inondations ou l'érosion, support d'activités économiques et sociales).

La gestion des espaces naturels (dunes et zones humides, caps rocheux, estuaires...) doit composer avec les éléments naturels (aléas de tempêtes, submersion, érosion et inondations, espèces envahissantes ou invasives, dynamique naturelle) et l'occupation humaine sur le territoire (pratiques agricoles, fréquentation, occupations de loisirs, urbanisation et artificialisation des terres...).

Des actions de génie écologique visant à restaurer et entretenir certains habitats ou certaines espèces patrimoniales pourront compléter la gestion globale des habitats d'intérêt européen.

Exemples d'habitats concernés : fourrés dunaires, landes à bruyère, vasières et salicorniaies...

Exemples d'espèces concernées : chiroptères, mammifères, oiseaux, reptiles, poissons, invertébrés, flore patrimoniale, flore invasive.

Enjeu n°2 : Préservation des autres intérêts patrimoniaux du site (paysage, histoire, culture)

Le territoire de la Côte Ouest possède un **paysage diversifié et attractif**. L'alternance de motifs paysagers du Nord au Sud du site (grandes plages, dunes perchées, caps rocheux, havres et dunes plus basses...) constitue un **atout majeur du territoire** pour sa population résidente comme ses visiteurs. Ce paysage, constitué à la fois d'éléments naturels et anthropiques, est la « porte d'entrée » pour la découverte du site et contribue à la qualité du cadre de vie au quotidien.

Le paysage constitue également un **vecteur de sensibilisation et de compréhension du territoire** important. En effet, il permet de comprendre l'évolution du territoire au fil du temps et la manière dont l'homme l'a marqué de son empreinte (ou pas). Il témoigne, à travers l'aménagement passé et présent du territoire, de l'histoire du site et de l'intérêt du territoire pour l'homme.

Le paysage est le reflet à la fois : des milieux naturels présents, de l'utilisation du territoire par l'homme (de ses pratiques actuelles et passées), des politiques menées à l'échelle mondiale, européenne ou nationale (sur l'agriculture, la protection des milieux naturels, etc.), des choix d'aménagements réalisés à l'échelle locale (petit paysage), et d'initiatives ou pratiques individuelles ou en groupes....

Par ailleurs, les patrimoines bâti, culturel, local, géologique, historique et archéologique, qui font du territoire un espace singulier et différent des autres, à l'heure où la banalisation des paysages est de plus en plus présente, sont également les garants de l'identité du territoire.

Les deux caps présentent un **patrimoine historique et archéologique important**. Au Rozel existe un site archéologique d'importance mondiale, majeur pour le paléolithique. La vieille église du Cap de Carteret (XII^es) est en site classé et son ancien corps de garde (XVIII^es) est apprécié des randonneurs.

Au niveau local, un peu partout sur le territoire, la restauration ou l'entretien du **petit patrimoine rural** (patrimoine vernaculaire, militaire, toponymie, légendes), voire la reconstruction, comme pour les murets en pierre sèche réhabilités selon l'architecture traditionnelle, permettent aux habitants de renouer avec les traditions passées, l'histoire, les us et coutumes, et ainsi renforcer l'identité du territoire.

Pour garantir le caractère d'exception des sites, dont ceux de la Côte Ouest du Cotentin, le Conservatoire du littoral se réfère à différentes valeurs : **valeurs d'ambiance** (silence, bonne cohabitation entre usagers, discrétion des aménagements), mais aussi de **réversibilité** (ne pas engager des travaux qui modifient durablement les lieux sans objectif directement lié à la conservation), de **contemplation** et de **non-marchandisation** (partage du domaine public, pas de publicité ou d'activité commerciale non strictement liée à la gestion).

Ces valeurs, combinées aux approches mettant en avant les qualités du site, d'ordre esthétique, culturel ou symbolique (attrait paysager, patrimoine historique, richesses immatérielles comme les contes, les légendes, les poèmes), laissent percevoir l'esprit des lieux que le Conservatoire du littoral s'efforce de préserver.

- Ce qui est en jeu : Le maintien de la diversité du paysage et des caractéristiques identitaires du territoire, notamment des témoignages de l'histoire du site, le renforcement de l'attractivité du territoire.
- Risques et menaces : Une perte de diversité paysagère, un abandon et une disparition des différents patrimoines, une dégradation du cadre de vie.

Priorité 1 : Maintenir la qualité paysagère du site et renforcer l'attractivité du territoire

La Côte Ouest dispose de nombreux points de vue, plus ou moins surélevés, permettant d'apprécier les paysages maritimes (vue sur les îles anglo-normandes), littoraux (vue sur la côte du site) et bocagers ou agricoles, à l'intérieur des terres.

La **mise en valeur de ces panoramas**, notamment par l'entretien de la végétation qui peut fermer la vue et par l'installation d'équipements pour profiter des points de vue (accès, sièges pour contempler, outils d'observation et d'information), peut inciter le public à découvrir les différents points d'intérêt du site, et pas seulement les plus connus comme le Cap de Carteret.

Au contraire, la présence de **points noirs** localisés peut altérer la perception des visiteurs, il convient donc de les résorber (lignes électriques, constructions sans intérêt architectural, dépôt de déchets...).

Enfin, la préservation de la qualité paysagère du site passe par une **bonne intégration paysagère des aménagements pour l'accueil du public**. Outre la sobriété, de règle dans les espaces naturels, il faut favoriser des aménagements ciblés, de qualité et bien intégrés à leur environnement (aires de stationnements, tables de pique-nique, poubelles, bancs ...). L'harmonisation des équipements et de la signalétique (directionnelle ou informative) sera recherchée.

Priorité 2 : Protéger, intégrer et valoriser les différents patrimoines

Le public qui fréquente les espaces naturels est très souvent attiré par la qualité paysagère et naturelle des lieux, mais méconnaît les autres richesses de ces territoires. Celles-ci témoignent pourtant du passé et contribuent à forger l'identité du territoire.

Il apparaît donc important de **protéger les traces et vestiges de ce passé** encore en place (Vieille Eglise de Carteret, anciens corps de garde, blockhaus...), et de **veiller à la bonne intégration** de ces éléments dans l'environnement naturel (lavoirs, murets, chantiers archéologiques...). Enfin, la **valorisation de l'ensemble des patrimoines du site**, paysager comme historique et culturel, sur site (visites guidées, aménagements pour la découverte) ou via des outils d'information (plaquettes, panneaux, site internet...), permettra au plus large public de bien connaître le territoire et se l'approprier davantage pour encore mieux le protéger.

Enjeu n° 3 : Partage de l'espace dans le respect de l'intégrité des milieux naturels

Les espaces naturels qui composent le site sont majoritairement constitués de domaine public : Domaine Public Maritime (DPM) au niveau des plages et des embouchures des havres, et domaine public terrestre au niveau des propriétés du Conservatoire du littoral, du Conseil Départemental de la Manche ou des communes. **Le domaine public**, par opposition au domaine privé qui appartient à une personne ou un groupe de personnes décidant de son usage, est collectif et **appartient à tous**. De ce fait, lorsque la sécurité est assurée, **il est généralement ouvert et accessible à tout public** : habitants du territoire ou visiteurs, groupes ou individuels, usagers réguliers ou ponctuels... Sur le littoral, l'ouverture au public est fortement plébiscitée, les propriétés privées constituant souvent un obstacle à l'accès à la mer.

La demande sociétale de plus en plus forte en espaces naturels de qualité se traduit par une **augmentation de la fréquentation** du territoire du Document Unique de Gestion et par la diversification des activités s'exerçant sur ou à proximité de celui-ci. Cette demande peut être une source de revenus pour l'économie du territoire, mais également une menace pour les milieux naturels (perturbation ou dégradation d'habitats ou d'espèces).

Les divers usages utilisant les milieux naturels sur ou autour du territoire sont professionnels (agriculture, pêche, conchyliculture, etc.) ou récréatifs (randonnées, sports de loisirs, chasse, etc.) Dans un souci de respect du site, chacun doit être amené à prendre conscience de son **impact potentiel sur le milieu naturel et de sa responsabilité envers les autres activités** (professionnelles ou de loisirs) présentes sur le territoire.

- *Ce qui est en jeu :* L'intervention foncière et l'accessibilité aux espaces naturels littoraux, l'ouverture au public, le maintien voire l'augmentation de la fréquentation sous diverses formes, la diversité d'usages, la conciliation des usages avec la fragilité des espaces naturels, la cohabitation des usages sur ces espaces, la potentielle source de revenus pour les collectivités.
- *Risques et menaces :* Une privatisation de certains espaces, des usages non maîtrisés, des conflits d'usages, une dégradation des milieux naturels et de leurs bénéfices en l'absence de cadrage de la fréquentation.

Priorité 1 : Favoriser l'accessibilité au littoral et la découverte du site par le plus grand nombre (ouverture, accueil du public, fréquentation), notamment en renforçant la maîtrise foncière publique

La pression grandissante pour l'utilisation des espaces littoraux et l'information sur le site en vue de valoriser ses patrimoines amèneront probablement **davantage de visiteurs** sur le site à l'avenir.

Les espaces publics du Conservatoire du littoral et du Conseil départemental de la Manche sont ouverts à tous, gratuitement, et accueillent déjà une large fréquentation. Il s'agit de **poursuivre l'intervention foncière** du Conservatoire du littoral et du Conseil départemental de la Manche sur le site, afin de **favoriser l'accessibilité du territoire au plus grand nombre** via les terrains publics. D'autres espaces publics, communaux, ou certains espaces privés, pourraient également accueillir du public, de façon encadrée ou libre. Mais il sera nécessaire **d'encadrer cette fréquentation**, de la canaliser, afin qu'elle ne génère pas de perturbation pour les milieux.

Priorité 2 : Encourager une diversité d'usages sur le site, économiques ou de loisirs, en veillant à les concilier avec les objectifs de préservation des espaces naturels et à optimiser le partage de l'espace

Il convient de **s'assurer de la compatibilité de ces usages avec les enjeux** précédemment identifiés (préservation du patrimoine naturel et des autres patrimoines), les activités ne devant pas nuire à la pérennité ou au bon état de conservation des habitats naturels, de la faune, de la flore et du patrimoine historique.

Comme indiqué précédemment, l'usage agricole est la principale activité économique sur le site, elle peut être favorable à la gestion des espaces naturels, comme lui être défavorable. Il en va de même pour les activités récréatives qui peuvent amener des perturbations pour des espèces (les oiseaux

peuvent être dérangés par du survol aérien, des plantes peuvent être piétinées...). La gestion du site visera donc à **instaurer de bonnes conditions d'exercice des diverses activités** au sein du site.

De plus, l'augmentation des activités de loisirs dans les espaces naturels peut engendrer des **conflits liés au partage de l'espace**. Certains usages supportent mal la présence d'autres activités sur le même espace (chasseurs / naturalistes, éleveurs / gîtes canins...). La cohabitation des usages, soit par une répartition spatio-temporelle appropriée, soit par la mise en place de pratiques appropriées, respectueuses du site et des autres usagers, doit être recherchée au maximum.

Enjeu n° 4 : Valorisation du site et de sa gestion, sensibilisation des usagers et du public et coordination avec les autres démarches territoriales (projets, initiatives citoyennes, réseaux)

L'accueil du public et le partage de l'espace impliquent de **mieux communiquer avec le public et les usagers du site**. Ceux-ci doivent pouvoir recueillir des informations sur les différentes composantes du territoire et sur ce qui s'y passe : fragilité et richesse des patrimoine naturel, historique, culturel, bâti..., existence d'activités professionnelles et de loisirs, passées ou actuelles, événements naturels.... Les actions entreprises pour la gestion, dans un but de conservation des patrimoines, devront être explicitées pour être mieux comprises et reproduites à d'autres échelles.

Par ailleurs, la gestion concertée du littoral nécessite un **partage des connaissances et une articulation des démarches ou des projets ayant cours sur le territoire** (à petite ou grande échelle), en faisant appel aux connaissances et aux domaines de compétences de chacun. Ainsi, les différents projets d'aménagement et de développement, sur des problématiques spécifiques, qui ont ou auront cours sur le territoire, peuvent avoir un lien avec le Document Unique de Gestion, et plus particulièrement ce qui a trait à la gestion environnementale. Même si les temporalités de ces divers projets sont différentes, il convient d'articuler les démarches pour **coordonner l'action environnementale**. Il s'agit de favoriser les échanges sur le territoire pour tendre vers une vision partagée de sa gestion, de son avenir.

Sur le territoire de la Côte Ouest, trois grandes problématiques ressortent particulièrement et nécessitent une gestion concertée : la gestion du trait de côte, la gestion de la ressource en eau et l'avenir de l'élevage.

- ***Ce qui est en jeu :*** La valorisation du territoire, l'information des usagers sur la valeur patrimoniale et les enjeux de préservation du site, l'appropriation de ces enjeux par le public, la sensibilisation aux bonnes pratiques, la prise en compte du territoire du DUG dans les démarches à plus grande échelle, l'harmonie et la cohérence des démarches concernant le territoire.
- ***Risques et menaces :*** La méconnaissance du territoire, un manque d'intérêt pour ce site, le repli du territoire sur lui-même et sa non-intégration aux réflexions territoriales plus vastes, la désorganisation ou des contradictions entre les différentes stratégies de développement du territoire et/ou les actions de gestion, conduisant à des incohérences à l'origine d'une dégradation du patrimoine naturel et de l'exercice des activités présentes sur le site.

Priorité 1 : Mettre en valeur et promouvoir le territoire, au sein du site et à l'extérieur

Priorité 2 : Sensibiliser le public aux richesses patrimoniales (naturelles et humaines) et à l'impact potentiel de ses pratiques sur ces éléments

Au-delà de la simple communication informative, une vraie **sensibilisation des usagers** peut s'engager, pour les amener à respecter leur environnement et prendre garde à leurs pratiques. Il existe notamment des attentes de la population pour s'impliquer davantage dans le territoire, que ce soit pour sa gestion ou pour sa mise en valeur (ramassage des déchets sur la plage par exemple). Ces initiatives citoyennes sont à encourager et à mieux coordonner pour atteindre l'efficacité optimale de l'action.

Priorité 3 : Mettre en place une gestion partenariale structurée et optimisée

Des partenariats techniques pour la gestion du patrimoine naturel peuvent être développés, en mettant en relation des gestionnaires d'autres espaces naturels proches, ou des organismes spécialisés dans certains domaines à un niveau régional ou national (CBN, GMN, GONm, MNHN...).

Priorité 4 : Coordonner le projet de gestion du site avec les autres démarches territoriales

Il s'agit de s'assurer de la **prise en compte des spécificités du territoire et de son projet de gestion dans les grands projets environnementaux**, dépassant son cadre (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Côtières Ouest Cotentin, Notre Littoral pour demain, Trame Verte et Bleue, Natura 2000 en mer...).

Il convient également de **vérifier l'articulation du projet de gestion avec les autres documents de planification du territoire déjà existants** : SCOT, PLU, projets d'aménagements en cours...

Enjeu n° 5 : Amélioration et partage des connaissances sur le site

D'une part, il s'agit **d'améliorer la connaissance des milieux naturels**, soit du patrimoine naturel en lui-même (évolution des habitats, présence des espèces, fonctionnement spécifique des écosystèmes...), soit de l'interaction entre les milieux naturels et les usages qui y ont cours.

Dans ce but, divers suivis (régulièrement reproduits) pourront être mis en place, ils s'appuieront notamment sur les indicateurs identifiés dans le présent Document. Des recherches spécifiques, des études, des prospections pourront également être réalisées.

D'autre part, les informations recueillies lors des prospections de terrains ou auprès de personnes ressources devront être **partagées au maximum**, toujours dans un objectif de coordination des démarches environnementales sur le site. Le partage des connaissances pourra se faire par le biais **d'une ou de plusieurs bases de données, mutualisées si possible**, qui garantiront l'objectivité des données et les suivis dans les temps. La **valorisation des données analysées** sera indispensable pour capitaliser les connaissances et adapter la gestion au contexte environnemental du site.

- *Ce qui est en jeu :* La connaissance du territoire et de ses patrimoines, la meilleure compréhension de son fonctionnement, pour adapter la gestion au fur et à mesure des connaissances acquises, la possibilité d'évaluer les opérations menées et les résultats obtenus, le partage des connaissances.
- *Risques et menaces :* Des lacunes dans certains domaines, des difficultés à comprendre le fonctionnement de certains écosystèmes en lien avec les activités qui s'y exercent, une incapacité à suivre l'évolution du patrimoine du site et à évaluer ce qui a été réalisé.

Priorité 1 : *Recenser, rassembler, harmoniser et valoriser les données existantes sur le site, partager les outils (base de données).*

Priorité 2 : *Homogénéiser les méthodes de recueil de données et approfondir les connaissances en poursuivant les suivis en place*

Priorité 3 : *Acquérir de nouvelles connaissances en mettant en place de nouveaux suivis (qualité de l'eau), des études ou des expérimentations de gestion (pâturage dunaire)*